



Ville de Saint-Laurent-du-Maroni  
Sèves de Guyane

-----

**PROCES – VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 FEVRIER 2012**

-----

L'an deux Mille douze, le Vendredi 24 Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le 17 Février 2012.

**PRESENTS** : M. Léon BERTRAND, Maire - M. Philippe JOAN - Mme Agnès BARDURY  
M. Laurent ADELAAR - M. Germain BALMOKOUN - M. Roland JOSEPH - M. Franck THOMAS -  
M. Sylvio VAN DER PIJL - M. David CHEMINEL - Mme. Josette LO-A-TJON - M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme. Cécile ALFRED - Mme. Hélène PERRET - M. Bernard SELLIER - M. Jean GONTRAND M. Michel VERDAN - M. Patrick ARMEDE- M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean-Paul RANDOLPH – M. Jean-Elie PANELLE

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** :

Mme. Sophie CHARLES à M. Léon BERTRAND - Mme. Yvonne VELAYOUDON à Mme. Agnès BARDURY - Mme. Bénédicte FJEKE à M. Philippe JOAN Mme. Edmonde MARTIN à M. Franck THOMAS – Mme. Diana JOJE épouse PANSA à M. Laurent ADELAAR -

**ABSENTS EXCUSES** : Melle Jessie BERTRAND - M. Bernard BRIEU - M. Jocelyn MADELEINE –

**ABSENTS NON EXCUSES** : Melle. Lyvie CLAUDE - Melle. Ruth SIMON - Mme. Malaiika ADAM - M. Alain PANELLE -

Ouverture de la séance par **Monsieur le Maire** qui remercie les élus municipaux pour leur présence à cette séance du Conseil Municipal.

Après avoir procédé à l'appel des élus, le **Directeur Général des Services** précise que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Monsieur le Maire** propose dit que nous allons aborder l'ordre du jour. Mais avant, il propose d'introduire un projet de délibération supplémentaire à cette séance, il s'agit de :

- L'Autorisation de perception d'une indemnité par le Président de la SENOG.

Il demande au Conseil Municipal s'il en est d'accord.

*Le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE d'introduire à l'ordre du jour cette question supplémentaire.*

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** *Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Madame Cécile ALFRED, pour assurer les fonctions de Secrétaire de Séance.*

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2012 :**

*Monsieur le Maire soumet pour approbation le procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2012 et demande s'il y a des observations à formuler ?*

*Monsieur Jean-Elie PANELLE intervient : « Une observation d'ordre général sur les votes, lorsqu'on s'abstient, j'ai vu qu'on mettait quand même que l'assemblée votait à l'unanimité, est-ce que c'est conforme ? ».*

*Monsieur le Maire répond que ce n'est pas du tout conforme et demande à l'administration de faire des recherches afin d'éclaircir ce point. Car une abstention c'est malgré tout un vote dit-il.*

*Intervention de Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE : « A la page 66, Monsieur le Maire dit : « Alors, les trois «loulous » s'opposent. Ce n'est pas alors mais encore les trois » loulous » s'opposent ».*

*Monsieur le Maire demande d'apporter la rectification.*

*Pas d'autres observations, Monsieur le Maire met aux voix ce procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2012 avec les modifications.*

*Quels sont ceux qui s'opposent ?*

*Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE et Monsieur Jean-Paul RANDOLPH s'opposent.*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

*Monsieur Jean-Elie PANELLE s'abstient ainsi que Monsieur Roland JOSEPH qui était absent lors de cette séance.*

*Le procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2012 est adopté à la majorité par 21 voix : pour (+ 05 pouvoirs), 02 abstentions et 02 oppositions.*

*Monsieur le Maire dit que nous passons au point suivant :*

**1°) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012 :**

*Monsieur le Maire propose aux adjoints de descendre afin de pouvoir suivre la projection du document concernant le débat d'orientations budgétaires 2012.*

*Lecture du rapport est faite par Madame Cécile ALFRED, Secrétaire de Séance :*

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les orientations budgétaires 2012, conformément aux dispositions de la loi du 06 Février 1992 dite loi ATR.*

*Il précise que celles-ci se composent de deux parties :*

- *La première porte sur l'analyse rétrospective de la situation financière et budgétaire. Elle permet une évaluation de la politique budgétaire des exercices précédents ;*
- *La deuxième partie porte sur les orientations du budget de l'année.*

*Monsieur le Maire invite Madame Catherine PONS à apporter des précisions.*

*Explications de Madame Catherine PONS, Directeur Financier : « Vous avez reçu le document concernant les éléments permettant le débat d'orientations budgétaires de ce soir. Au niveau de l'introduction, nous avons rappelé le déroulement du débat d'orientations de l'année dernière, vous avez eu plusieurs scénarios d'envisager.*

*C'est vrai que le débat d'orientations budgétaires depuis 2009, prend un relief tout particulier du fait de nos difficultés. Le scénario qui avait été retenu l'année dernière, était d'envisager la poursuite d'une gestion rigoureuse, soutenue bien entendu, combiné à une stratégie de développement pour la Ville.*

*2012 se présente comme une étape qui nous permet d'apprécier l'effort des mesures qui ont été décidées par le Conseil Municipal mais 2012 a également assuré la pertinence du scénario qui avait été adopté l'année précédente. Donc, pour bien éclairer le débat, il convient d'évaluer nos capacités à contenir nos charges, à augmenter nos recettes et à prioriser nos efforts. On a dans les tableaux qui suivent, développer l'évolution de nos charges et de nos recettes afin, effectivement pouvoir alimenter le débat.*

*Concernant le Budget de la Ville, au niveau de l'investissement, on voit qu'en 2009, nous avons 14 917 525,21, en 2010 : 12 496 455,61 et en réalisés en 2009 : 3 969 703,23 en 2010 : 4 803 862,44 €, en 2011, 5 065 579,25. On s'aperçoit donc que le montant des dépenses d'investissement progresse chaque année. Il y a une différence importante comme vous pouvez le constater entre les prévisions 2011 : 19 286 333,47 et les réalisations : 5 065 579,25 €, cela s'explique par la notification tardive des financements et le déblocage à posteriori qui se fait par la production de CAECO (Certificat administratif d'emploi de crédits ouverts), ce sont des documents que nous transmettons à nos financeurs et les modalités de mises en œuvre techniques et réglementaires de toutes les opérations d'investissement qui sont parfois compliquées au niveau de la mise en place des marchés publics notamment.*

*Pour apprécier la totalité de l'activité communale en matière d'investissement, il faut également tenir compte des opérations en cours d'engagement. On a effectivement en cours*

*d'engagement, puisqu'ils ont été notifiés tardivement, le contrat territorial régional ainsi que le contrat territorial départemental et également la poursuite des dotations spécifiques scolaires que nous avons eue l'année dernière.*

*Les principales opérations d'investissement qui ont débutées ou qui ont été finalisées, il s'agit du plateau sportif de la Charbonnière, vous avez dans la première colonne du tableau, le montant de l'opération soit 78 000 € et dans la deuxième colonne, le montant mandaté depuis de démarrage de l'opération soit 83 132 € et non pas ce qui a été mandaté en 2011. Pour certaines opérations, ce sont des mandats qui ont eu lieu sur deux ou voire trois années.*

*Il y a également la viabilisation et revêtement de la rue Milien, la réhabilitation des bureaux de l'Etat Civil, la salle polyvalente Sparouine, la Maison de quartier des Ecoles, la création Cyber Bases, la construction de l'école Laure POLUS, 1<sup>ère</sup> tranche, l'achat de structures de classes provisoires, la fourniture et installation d'alarmes et achats d'armoires fortes, la mise en place de la vidéo protection et la mise en conformité des bâtiments scolaires. Le montant de toutes ces opérations s'élève à 5 068 708 € et le montant mandaté depuis le démarrage de ces opérations est de : 2 214 974 €.*

*Face à ces dépenses, il y a les recettes d'investissement. En 2011, il était prévu 14 975 960,50 €, on en a réalisé 4 632 098,81 €, en fait c'est le corollaire des dépenses, les recettes d'investissement évoluent quand même de 800 000 €, on a 200 000 € supplémentaires pour le FCTVA, 200 000 € sur les opérations et il y a eu pour 500 000 € de régularisations d'opérations comptables avec le Trésor Public. Donc si on a des retards de réalisation, on a forcément des retards de versement, si on a des retards de notification de financement, on a des retards de démarrage de travaux, c'est vrai que les investissements s'apprécient sur plusieurs années en termes de réalisation et de taux.*

*Pour le budget dépenses de fonctionnement, en principe, on le réalise les années précédentes pratiquement à 99,99 %, mais cette année, c'est un peu différent, il avait été programmé, 37 796 933,17 €, il en a été réalisé 26 370 495,34 €.*

*La baisse des charges de fonctionnement constatée sur les trois dernières années est d'autant plus significative que la Commune a procédé à la régularisation de ses charges antérieures. La réduction des dépenses de personnel est le fruit d'une politique de recrutement très encadrée, de départs en retraite et d'un recours toujours conséquent aux emplois aidés. Sur le compte 65 (subventions et contingents) la forte baisse constatée en 2011 par rapport à l'année 2010, s'explique par l'apurement de la dette envers le SDIS.*

*A ce jour, nous n'avons plus de dettes envers le SDIS, nous avons payé toute l'année 2011 et nous allons recommencer l'année 2012 par des versements mensuels comme on s'y était engagé. On voit effectivement que le budget de fonctionnement est un budget plutôt stable voire en légère baisse puisqu'en 2010, on avait réalisé 27 243 094,53 € de dépenses et en*

2011, 26 370 49,34 €, même si dedans en 2010 où il y avait encore quelques régularisations notamment au niveau du SDIS.

*C'est quand même un budget particulièrement stable sur des dépenses qui pourtant elles, augmentent. Je vous rappelle que le carburant comme vous le savez a augmenté, n'empêche que les charges à caractère général qui sont des dépenses de fonctionnement de la collectivité restent stables malgré tout.*

*L'évolution des recettes de fonctionnement : Nous avons prévu en 2011, un total de recettes de 28 015 471,69 € et nous avons réalisé : 30 059 170,16 €. C'est d'une part, des recettes de l'année 2010 qui ont été comptabilisées sur 2011, on n'a pas eu une manne supplémentaire de ressources inattendues, ce sont des recettes de 2010 qui ont été comptabilisées sur 2011 pour les comptes 73 et 74 en fiscalité 217 781 €, sur les carburants : 114 329 €, l'octroi de mer : 461 870 €.*

*D'autre part, plusieurs régularisations d'années antérieures ont été versées à la Commune, notamment nous avons eu la régularisation de plus de 200 000 € sur la taxe sur le carburant de 2006 qui a été reversée à la collectivité. L'évolution du compte 70 « ventes et produits et prestations de service » s'explique par l'encaissement en 2010 d'une recette de 2009. C'est pour cela que l'on passe de 357 855,04 € sur la ligne 70 en 2009 à 726 500,76 € en 2010 et qu'on redescend à 525 463,52 € en 2011 et quand on liste cela fait une moyenne de 500 000 €. Du coup, on a plus de recettes que prévues et par ailleurs en dépenses, on a moins de dépenses que prévues.*

*Le budget eau et assainissement : Il avait été voté en dépenses d'investissement : 4 198 686,12 €, il a été réalisé : 1 713 709,23 €, pour les recettes, je vous rappelle que c'était un budget qui était équilibré, les recettes s'élèvent également à 4 198 686,12 € et on a encaissé 1 675 702,69 € de recettes.*

*Sur l'investissement, les principaux investissements, on ne les verra nulle part ailleurs mais c'est surtout les études pour la STEP, le pôle d'épuration et puis le déplacement du captage qui s'est terminé pratiquement.*

*En fonctionnement, il y a peu de dépenses. Il est prévu en dépenses : 817 270,34 € et en recettes 817 270,34 € et réalisé en mandatement de dépenses : 769 876,12 € et réalisé en recettes : 627 309,59 €. Les principales opérations d'investissement sur le budget d'assainissement, c'est le déplacement du captage. Sur le même tableau, le montant de l'opération au départ et le montant mandaté depuis le démarrage de l'opération, la construction du réservoir, le pôle épuratoire sud et les bornes fontaines.*

*Sur le tableau qui retrace l'état du déficit, la fameuse courbe en effet de ciseaux, on s'aperçoit qu'en 2009, on avait un écart entre les dépenses, c'est-à-dire la ligne rouge qui est la ligne d'évolution des dépenses et donc la ligne verte qui est la ligne d'évolution des recettes. On voit qu'en 2009, on avait un écart maximum et qu'en 2011, l'écart se rétrécit. C'est une conjonction de notre stabilisation des dépenses avec une augmentation de nos recettes. Ce tableau concerne uniquement l'évolution des dépenses et recettes de*

*fonctionnement. On retrouve bien les différentes étapes qui étaient notées auparavant, la prise en compte du recensement général de la population, le non paiement des charges sociales, c'est pourquoi, on avait eu une courbe un peu inversée en 2003/2004.*

*Ici, en 2009, la prise en compte de tout l'arriéré est là, les dépenses qui avaient grimpées fortement puisque c'était le non paiement des charges sociales. On a une vraie réduction de l'écart entre le montant des dépenses et le montant des recettes. On retrouve sur ce tableau qui est un peu différent par rapport à l'année dernière, puisqu'on a rajouté, la colonne Préfecture, puisque cette année pour la première fois, le Préfet a été contre l'avis de la CRC et a accordé à la collectivité à sa demande, des crédits supplémentaires en inscription d'investissement.*

*On voit qu'en 2009, on était parti avec une proposition de déficit de près de 30 millions d'euros, en 2011, on a proposé 16,760 517 €, on a eu la Chambre Régionale des Comptes qui nous a proposé 13,180 519 € et le Préfet qui nous a accordé 14 091 834 € soit 1 M€ de plus. En 2009, on avait un déficit constaté de 9 365 238 €, en 2010, un déficit constaté qui reprenait le déficit antérieur plus le déficit de gestion de l'année 2010, on était monté à 12 748 482 €. Le déficit prévisionnel de cette année est aux alentours de 8 500 000 €, il est en baisse et cela veut dire que non seulement on a absorbé une partie du déficit antérieur puisqu'il était de 12,7 M€ mais qu'on a réduit sur notre gestion quotidienne pour le ramener à 8,5 M€, un des déficits le plus bas que nous avons sur ces trois dernières années.*

*Nous avons ensuite repris les dépenses de fonctionnement par service. Vous avez dans ce tableau à gauche, les différents services, les dépenses de personnel par service et dans la deuxième colonne, les dépenses de fonctionnement par service (y compris le personnel. Nous avons une dernière ligne au bas du tableau qui s'intitule « moyens généraux » donc la masse salariale est de 17 128 929 €, les dépenses totales sont de 26 360 438 € et vous avez les moyens généraux, c'est-à-dire tout ce qui est des dépenses communales incompressibles, incontournables qui sont l'eau, l'électricité, les assurances et tout ce qui est nécessaire à la collectivité pour fonctionner au niveau de tous ces services.*

*Dans ces 4,6 M€, on a fait un petit camembert, dans cette somme, vous avez ce qu'on appelle les charges obligatoires que je viens de vous énumérer qui représentent 81,15 % de ces 4 M€, vous avez les dépenses courantes qui représentent 17,47 % et les voyages-Déplacement-formation qui représentent 1,38 % et en dessous, vous avez les pourcentages par rapport au total de la dépense et non pas par rapport aux 4,6 M€ c'est-à-dire par rapport aux 26 M€.*

*Vous avez par service, ici, la représentation des dépenses de personnel et les dépenses totales pour chacun des services. Si on prend effectivement, les deux plus grands, vous avez ici, les Services Techniques et les Affaires Scolaires. On voit effectivement que pour les Services Techniques, la colonne rouge, ce sont des dépenses de personnel et ils disposent de cette partie pour le fonctionnement et l'entretien de la collectivité.*

*Pour les Affaires Scolaires, les dépenses de personnel sont supérieures, c'est le service qui a le plus de dépenses en matière de personnel et ils disposent de cette partie pour les dépenses de fonctionnement. En dernière colonne, vous avez bien entendu, les moyens généraux.*

*Vous avez donc chacun des services qui sont ici représentés, ceux qui ont peu de personnel et plus de dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas de services qui ont plus de personnel que de dépenses.*

*Au niveau de la prospective, les paramètres de prospective devant permettre le débat et en tous cas une réflexion sur les perspectives d'évolution de nos charges. On a vu que cette année, elles avaient stagnées voire pour certaines baissées, donc dans les perspectives d'évolution dans les années à venir, s'agit-il d'opter pour une diminution, une augmentation ou une stagnation de nos dépenses ?*

*Pour les perspectives d'évolution des recettes, actuellement, nous avons calculé, nous avons une croissance de recettes lissées on a enlevé tous les accoups de mandatements qui chevauchent d'une année sur l'autre, on a donc des recettes lissées qui augmentent de 5 % par an.*

*Est-ce qu'on peut tenir cette augmentation dans les années à venir, est-ce qu'elle est peut être supérieure et les différents scénariis de retour à l'équilibre, au fil de l'eau, c'est-à-dire on continue tel que ça a été mené jusqu'à présent, est-ce qu'on fait des paris sur l'avenir, c'est-à-dire au niveau du développement éventuellement (développement économique, développement des structures communales et puis un recours à l'emprunt pour apurer la dette puisqu'on a toujours quand même une dette en trésorerie, donc est-ce que vous souhaitez recourir à l'emprunt ?.*

*Au niveau des principales recettes de fonctionnement de 2009 à 2011, vous avez un tableau , la fiscalité évolue en moyenne sur les trois dernières années de 2009 à 2011 de 16,88 %, la taxe sur les carburants, c'est la taxe la plus fluctuante effectivement puisqu'en 2010, elle avait baissé de 24 % par rapport à 2009 et par contre en 2011, elle a augmenté de 22 % et globalement elle diminue de 1,22 %, l'octroi de mer qui augmente de façon assez constante puisqu'elle est basée sur les échanges économiques mais également sur la population, donc 4,28 %, la DGF qui augmente de 2,25 % et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui augmente de 9,29 %.*

*Donc, nous avons une évolution moyenne de nos recettes principales puisque vous voyez sur 30 M€, il y en a 24,5 M€ qui sont concernés par ces recettes, l'évolution des recettes étant de 5,08 % de façon lissée sur la période par an ».*

*Fin de la présentation, **Monsieur le Maire** remercie Madame Catherine PONS, Directeur Financier, pour les explications qu'elle vient de donner.*

***Monsieur le Maire** dit : « On vient de vous donner les éléments de base de notre budget, à la fois le budget principal mais aussi le budget sur l'eau et l'assainissement, vous avez pu constater que nous allons vers une diminution du déficit mais est-ce que ça va se poursuivre, on ne sait pas. Vous avez notamment au niveau des perspectives, les possibilités d'orientations que l'on pourrait prendre, est-ce qu'on continue de la même façon, au fil de l'eau, est-ce qu'il faut malgré tout lancer quelques opérations d'envergure, faut-il faire un*

*emprunt pour pouvoir définitivement payer notre dette la plus importante qui est je le rappelle, la Caisse Générale de Sécurité Sociale.*

*Vous avez une série d'éléments qui nous permettent d'engager un débat, de poser des questions et de voir comment grâce à tout ce qui sera dit ce soir, nous allons pouvoir préparer dans de bonnes conditions le budget primitif 2012 ».*

*Qui souhaite prendre la parole demande **Monsieur le Maire** ?*

*Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : « Je voulais poser deux questions sur ces tableaux qui m'ont rassurés quand je les ai lus ce soir. Je suppose qu'il y aura des ajustements quant aux dépenses et recettes de fonctionnement sinon on serait ce soir dans la situation tout de même très favorable d'un excédent de 3,5 M€. Donc, je pense que des précisions peuvent être apportées à moins que ce soit exactement ça, (page 9 et 10).*

*En page 22, je sais qu'un gros effort a été fait depuis deux ou trois ans, pour à la fois inscrire de nouveaux contribuables pour évaluer les valeurs vénales et assimilées des propriétés, je voudrais savoir si ce travail est terminé ou s'il reste une ou deux zones de la commune qui permettraient de penser que l'évolution peut être encore assez importante dans les deux prochaines années ou bien si à la limite, le cycle est terminé, donc maintenant on aura l'augmentation des bases et les taux tels qu'on les votera malgré tout ».*

*Monsieur le Maire dit : « Sur la première question, je vais laisser le soin à Catherine PONS de répondre pour donner plus de précisions ».*

*Explications de **Madame Catherine PONS** : « Effectivement, si l'on regarde l'exécution stricto-sensu de la gestion 2011, nous avons un déficit en investissement de 196 000 € et en fonctionnement, un excédent de 3 435 000 €. On a effectivement inversé la tendance en fonctionnement puisqu'on a un excédent important même si l'investissement malgré tout au niveau du déficit reste mineur puisque c'est environ 200 000 €.*

*Il y aura quelques réajustements en effet, comme l'a fait remarqué très justement, Monsieur SELLIER à la marge puisque ce n'est pas le vote du compte administratif, on est encore en pointage avec le Trésor Public mais c'est à peu près de cet ordre là. Ce sont les résultats de la gestion annuelle 2011. Si on reprend les résultats antérieurs de l'année précédente, c'est-à-dire le déficit de l'année précédente, on avait 1,8 M€ de déficit en investissement donc on va augmenter notre déficit d'investissement de 200 000 €, on va arriver à un peu plus de 2 M€ et on avait pas loin de 10 M€ de déficit en fonctionnement.*

*Du coup avec près de 3,5 M€ d'excédent, on diminue notre déficit de fonctionnement pour le ramener à 6,4 M€. Donc globalement, on a quand même un déficit qui diminue de plus de 3 M€ par rapport à l'année dernière. Mais au niveau de la gestion, c'est vrai, c'est important de le constater, je ne l'ai pas dit, on est excédentaire, nous avons reçu plus de recettes qu'on en a dépensé en 2011 ».*

***Monsieur le Maire** explique : « Sur la fiscalité, je voudrais espérer que nous allons poursuivre peut être pas avec un taux aussi important mais en tous cas cette action va se*

*poursuivre, ne serait ce que par le fait que bien entendu la Ville s'aggrandit et que tout le monde voit le nombre de logements important qui est en train de se construire actuellement.*

*Donc, on pense que l'on va pouvoir au niveau de la taxe d'habitation continuer à encaisser une fiscalité même si on sait que par ailleurs, beaucoup de familles se trouvent peut être déjà dans des situations où elles payent déjà la taxe d'habitation mais il y a énormément de squats qui seront relogés dans de bonnes conditions.*

*Je crois que pendant un certain temps, nous aurons de ce côté-là, les recettes qui vont avec d'autant plus que la population comme nous le savons déjà va continuer à augmenter à raison de 2000 personnes par an, donc tout cela viendra bien entendu augmenter la fiscalité ».*

**Monsieur le Maire** demande qui veut prendre la parole ?

*Intervention de Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Merci Monsieur le Maire. J'ai l'impression que les années se suivent et se ressemblent, quant à cet exercice réglementaire qui est le débat d'orientations budgétaires. D'ailleurs, ce qui nous a été présenté, pour moi, servirait mieux à présenter un compte administratif qui n'a rien d'un rapport d'orientations budgétaires.*

*Comme à l'accoutumée, il n'y a pas d'orientations précises, il n'y a pas de stratégies et on vient là pour discuter comme ça, tout azimut alors qu'il aurait été préférable que la majorité qui a été élue sur un programme, qui est aux affaires, qui a la connaissance des éléments que nous n'avons pas ce soir d'ailleurs, puisse nous dire les recettes que l'on pourrait espérer pour cette année, les dépenses que l'on va pouvoir engager, nous dire dans quel domaine on met plus l'accent, quel curseur on pousse plus que l'autre etc...*

*Rien de tout cela, on arrive ici, et on discute tout azimut sur des éléments que nous n'avons pas et que nous ne maîtrisons pas en tant qu'opposition en tous les cas. Par conséquent, il est difficile dans ces conditions de parler de débat d'orientations budgétaires et je le regrette très sincèrement ».*

**Monsieur le Maire** répond : « Une fois de plus, effectivement, les années se suivent et se ressemblent et ce sont les mêmes réponses qui sont données à chaque fois, tout simplement parce que je rappelle que le débat d'orientations budgétaires, c'est nous qui le faisons en ce moment même et que le travail de l'administration consiste à donner les éléments de base qui doivent nous permettre d'alimenter le débat. Vous seriez le premier à réagir si je venais en vous disant, voici la direction à prendre.

*Un débat est justement là, pour permettre à chacun de s'exprimer en fonction des éléments qui sont présentés et c'est ce que nous faisons ce soir. Maintenant, à vous d'avoir un peu d'esprit et d'imagination, à vous de réfléchir un peu pour dire voilà, la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni compte tenu de ce que nous avons aujourd'hui comme éléments nouveaux, voici ce que je propose. Faut-il être encore à la hauteur de faire des propositions ? Voilà ce que je tiens à dire une fois de plus pour la énième fois ».*

*Intervention de Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Pas besoin de vous énerver, Monsieur le Maire, nous sommes dans un débat démocratique, chacun est dans son rôle. Je constate que les éléments qui sont présentés ici, s'arrêtent à 2011, nous devons parler d'orientations budgétaires pour 2012, les perspectives de recettes, vous les maîtrisez mieux que moi, les perspectives de dépenses, vous les maîtrisez mieux que moi, je ne fais pas partie de la majorité et si l'on n'a pas ces éléments à notre disposition ce soir, il nous est difficile de pouvoir faire des propositions sur des orientations stratégiques pour l'exercice à venir ».*

*Monsieur le Maire dit : « Je pense que parfois, il est difficile de se faire comprendre. Je vais passer la parole à Philippe JOAN ».*

*Monsieur Philippe JOAN : « Moi, j'essaie de comprendre, vous savez je suis un petit élu, j'essaie de suivre le collègue pour essayer de comprendre. Je pense qu'aujourd'hui, Monsieur le Maire, pour pouvoir débattre de l'avenir, il faut déjà connaître le présent mais aussi le passé et je crois que c'est ce que nous faisons aujourd'hui. L'administration nous a présenté le passé de 2009/2010 et aujourd'hui, nous a présenté le présent qui était hier c'est-à-dire 2011 qui devait nous permettre de discuter sur l'avenir qu'est cette année 2012.*

*Il est vrai comme Madame PONS l'a dit tout à l'heure, nous avons un nombre important d'opérations en matière d'investissement qui ne sont pas terminées parce qu'il y a des projets qui débutent en 2009 qui continuent en 2010 en 2011, elles ne sont pas toujours terminées et on espère qu'elles seront terminées en 2012.*

*Il est vrai qu'avec les deux apports en recettes des collectivités majeures telles que la Région et le Département cela nous a permis aussi d'apporter des réponses à la population sur le plan des voiries mais je crois qu'un travail a été fait aussi par certains collègues au niveau de l'éclairage public. Donc, je crois que ce que je pourrais proposer Monsieur le Maire, c'est que, avec les excédents que nous allons dégager (si l'on en dégage), il faudrait continuer naturellement les voiries et aussi l'éclairage public qui à mon sens mérite d'être améliorés puisque nous connaissons des zones d'ombre dans certains quartiers et sur certaines voiries principales.*

*Au niveau des écoles, pareil, nous avons deux écoles qui sont dans les tuyaux, il s'agit de l'école de Saint-Jean et l'école de la ZAC Saint-Maurice, là encore, nous essayons de respecter le programme mais comme tout le monde le sait, ce n'est pas toujours facile. Ce que je peux dire aussi, malgré les difficultés, la population constate que nous faisons quand même pas mal de choses. Aujourd'hui, je crois que c'est le challenge que nous avons à relever et nous sommes certainement en train de le gagner. Nous sommes en train de refaire les voiries de la Charbonnière, nous avons refait la voirie de Chapelin, la voirie de Paul CASTAING et nous n'avons pas terminé.*

*J'ai eu les Services Techniques, ce matin pour savoir où en étaient les différents travaux pour lesquels nous avons déjà validé tous les projets tels que l'éclairage de la rue Milien qui va démarrer bientôt pour un délai d'un mois et c'est quand même une opération importante. Nous avons terminé la rue Paul CASTAING, les travaux vont redémarrer le 05 Mars, donc je crois qu'on ne peut pas dire que la majorité municipale ne fait rien. Aujourd'hui, nous*

sommes là, pour discuter de l'avenir et à cet effet, j'aimerais bien entendre aussi les autres collègues justement s'exprimer sur l'avenir ».

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur Philippe JOAN et dit : « Je crois que tu viens de donner l'exemple tout simplement de ce qu'il faut faire, de ce qu'il faut dire. On est là pour dire : voilà, nous souhaitons que l'année 2012 soit marquée par telle ou telle opération. Tu as fait des propositions en termes de voirie, d'éclairage et tu as parlé des problèmes d'écoles, je ne demande pas autres choses que ça ! Je demande simplement qu'on fasse son boulot d' élu en tant qu' élu responsable ».

**Intervention de Monsieur David CHEMINEL** : « Page 21 concernant les paramètres de la prospective, on nous propose le scénarii du retour à l'équilibre par rapport à un emprunt. Est-ce qu'aujourd'hui on est dans la capacité de contracter cet emprunt, est-ce qu'il y a des banques qui pourraient nous suivre ? Deuxièmement, est-ce qu'il y a des négociations en cours concernant les subventions exceptionnelles de l'Etat pour l'année 2012 ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « Sur la deuxième question, qui de toute façon conditionne ta première question, les discussions sont en cours actuellement, le PLF (Projet de loi de finances) est en pleine discussion actuellement et je sais pour avoir eu directement notre Ministre de l'Outre-Mer au téléphone, il y a quelques jours, qu'il y a une part, comme le présente le courrier que je vous ai distribué, qui est réservée à la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

On attend que ce vote soit réalisé pour que je sois en mesure aujourd'hui ou plutôt dans quelques jours, de vous dire voici les sommes qui pourraient être allouées à la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Il est clair que si nous avons effectivement, cette partie provenant de la péréquation de la fiscalité des intercommunalités, cela va nous donner un peu plus de possibilités à savoir faut-il recourir à l'emprunt pour pouvoir nous permettre d'avoir de la trésorerie. Aujourd'hui par exemple, notre dette principale c'est la Caisse Générale de Sécurité Sociale, on ne peut pas payer cet organisme, ce n'est pas pour des questions budgétaires car budgétairement les sommes sont prévues mais c'est une question de trésorerie. Donc, je viendrai devant vous à un moment donné pour qu'on puisse en discuter pour savoir si vous en êtes d'accord ou bien s'il faut continuer au fil de l'eau etc ... Voici les réponses que je peux apporter dans un premier temps ».

**Intervention de Monsieur Roland JOSEPH** : « Je constate dans ce budget qu'en préambule, on fait allusion à la rigueur dans laquelle on s'est trouvé en 2011 et il faut poursuivre à mon avis sur cette rigueur. Je propose que nous poursuivions ce travail de rigueur commencé depuis quelques années afin de pouvoir poursuivre la construction et aller vers des projets beaucoup plus clairs pour plus tard compte tenu de la situation actuelle ».

**Monsieur le Maire** dit : « Effectivement, cette gestion de rigueur notamment au niveau du personnel concernant la mobilisation des primes qui nous a permis depuis quelques années de donner la prime à ceux qui le méritent davantage, de ne pas la donner tout simplement ou bien de l'atténuer à ceux qui ne font pas du tout d'efforts et donc nous avons constaté que nous avons, tout en maintenant une optimisation de la productivité du personnel, réussi

*progressivement à diminuer le niveau général en valeur absolue des primes et je pense qu'il y a certainement des marges de manœuvre intéressantes à ce niveau là, donc nous allons poursuivre et c'est une proposition qui me paraît aller dans le bon sens ».*

**Monsieur Jean-Elie PANELLE :** *« Il est dit sur les documents sur l'évolution des dépenses et sur les recettes d'investissement, qu'il y a un écart important entre les prévisions et les réalisations. Alors, que comptez-vous faire pour réduire ces écarts ? ».*

**Monsieur le Maire** *répond :* *« Il y a toujours le même problème qui consiste à malheureusement obtenir des notifications un peu tardivement et la plupart du temps, lorsque nous recevons des notifications en fin d'année, on n'a pas le temps d'engager les dépenses. Par contre, c'est vrai qu'il y a des secteurs où l'on pourrait faire des progrès notamment en termes de scolarisation puisque nous avons deux écoles que nous n'avons pas pu commencer car nous avons été pris par la démographie, il y a une école qui était prévue dans le quartier des Sables Blancs, malheureusement, lorsqu'il fallait la commencer, on a vu que le trafic d'élèves, la densité était trop importante dans ce secteur et cela aurait pu causer des problèmes car il y a le collège, il y a nos écoles, le lycée Lumina SOPHIE et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de changer de place cette école.*

*Tout cela a pris du temps et bien entendu en prenant du temps, on a des notifications qui sont prévues, on avait prévu le financement mais n'ayant pas commencé les travaux, il est clair que nous avons cet écart entre la dépense prévue et la dépense réalisée donc nous allons poursuivre pour pouvoir réduire l'écart mais il va toujours rester je pense un espace temps qu'on ne pourra pas malgré tout régler nous-mêmes parce que ça ne dépend pas de notre gestion, cela dépend de nos partenaires.*

*Cela dépend du moment où l'Etat nous fait une notification pour nous dire que vous avez telle ou telle somme même si on le sait déjà par avance, vous savez très bien que si l'on commence des travaux avant qu'il y ait une véritable notification, le comptable public peut rejeter effectivement la subvention au moment de la verser. Voici, ce que je peux apporter comme réponse pour réduire les dépenses d'investissement prévues et les dépenses réalisées ».*

**Monsieur Bernard SELLIER :** *« Je voulais apporter un élément d'information. Comme tout le monde, j'ai toujours dénoncé les multiples étapes de l'administration, les lenteurs et l'absence pendant longtemps de crédits de paiement sur de l'argent disponible pour nous faire verser les subventions entre le 15 Novembre et le 15 Mars. Ceci dit que depuis 2011, il y a un progrès, il est effectif, c'est que maintenant, c'est l'Agence Spéciale de Paiement, organisme d'Etat qui a regroupé le CNASEA et deux autres boîtes qui font le paiement de subventions.*

*Ils ont eu plusieurs mois de mise en place d'une plateforme informatique nommée « CHORUS », donc le début de l'année 2011 a été laborieux ceci dit depuis ça marche mieux que dans l'ancien système et c'est ainsi que des sommes importantes ont été versées dès le mois de Janvier donc je crois que cette amélioration de fonctionnement de l'Etat se traduira complètement sur l'exercice 2012 ».*

**Monsieur Franck THOMAS** : « Je crois que le Collègue JOAN et le collègue JOSEPH ont tout dit, c'est garder un peu ce que nous avons toujours fait. Quand Philippe JOAN disait que nous parlons de voiries, d'écoles, nous parlons aussi au niveau du culturel car nous agissons malgré nos difficultés et la population le remarque. Nous sommes en pleine réflexion de manière à pouvoir construire les infrastructures nécessaires pour pouvoir permettre à cette population d'accéder à toutes les actions que nous menons malgré nos difficultés donc je crois que c'est à travers tout cela que nous devons mener une réflexion pour permettre à la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni d'acquiescer tout ce qu'elle a besoin car on ne peut pas rester pessimiste comme certains le montrent ce soir ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres personnes qui souhaitent intervenir ?

Intervention de **Monsieur Jean-Paul RANDOLPH** : « A la page 9, je lis que la réduction du personnel est le fruit d'une politique de recrutement très encadrée. Est-ce qu'il n'a pas été souhaitable de recruter au niveau local ? J'en veux pour preuve le DRH qui était venu, il a perçu des primes de déménagement pour lui et sa famille et sa femme n'est jamais rentrée sur Saint-Laurent et je me demande est-ce que ces dépenses ont été remboursées ? ».

**Monsieur Philippe CAMBRIL** répond : « Effectivement, il y a un léger trop versé de la prime d'installation qui a été attribuée à Monsieur Benoît VOIRIOT et nous sommes en cours aujourd'hui de récupération des sommes trop versées sur son salaire dans la limite de la quotité autorisée donc, les opérations sont en cours ».

**Monsieur Germain BALMOKOUN** intervient : « Je voudrais quand même dire quelques mots sur le sport. Je ne souhaiterais pas que le sport reste le parent pauvre des investissements au sein de la collectivité. C'est vrai que nous avons délibéré ici, sur un certain nombre de projets sur lesquels nous allons investir dans le cadre de la « Base Avancée », il y en a quatre principalement, nous sommes en train de travailler avec les Services Techniques sur le nouveau terrain que nous souhaitons implanter près de l'aérodrome.

Dans le cadre de la ZAC Saint-Maurice, je crois qu'il y a aussi un certain nombre de projets, je souhaiterais et je le dis aussi simplement que je le pense qu'on se décide vraiment à investir pour le sport à Saint-Laurent puisqu'il y a un potentiel de jeunes qui attendent véritablement de nouvelles installations. Nous avons amélioré l'existant, mais il serait aussi temps de créer d'autres installations dans d'autres quartiers pour que les jeunes puissent s'exprimer sur le terrain ».

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur Germain BALMOKOUN pour son intervention.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres interventions ?

**Monsieur Jean-Paul RANDOLPH** intervient : « Vous ne m'avez pas répondu sur le recrutement local ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « A chaque fois qu'il y a un recrutement, il y a toujours une publicité, un appel d'offres global qui passent partout et il y a toujours un choix qui se fait

*par un jury. Moi, je donne toujours la priorité à la personne qui est compétente. J'ai toujours fait ça et je ferai toujours cela tant que je serais Maire, qu'on soit bleu, blanc, jaune etc.... ce qui m'importe d'abord c'est que la compétence soit au rendez vous pour la collectivité communale parce que le jour où il y aura des problèmes, ce ne sera pas vous mais moi le responsable. Alors si à compétence égale, on trouve du local, il n'y a pas de problème et j'ai toujours agi comme ça ».*

*Intervention de **Monsieur Philippe JOAN** : « Monsieur le Maire, vous avez parlé, il y a quelques instants, des primes de fin d'année. Je rappelle quand même que c'est quelque chose d'accessoire, ce n'est pas obligatoire et malgré nos difficultés, je me rappelle, nous, élus de la majorité, nous avons combattu justement pour pouvoir mettre un trait, on avait proposé de ne pas la verser en attendant que la situation financière de la collectivité soit meilleure.*

*Malgré cela, vous avez maintenu cette prime alors que je précise que cette prime n'est pas une obligation, c'est quelque chose d'accessoire qui est attribuée avec des critères bien particuliers. Malgré nos difficultés, je crois que là aussi, le personnel le reconnaît, même le Syndicat le reconnaît et je pense qu'il est important de le souligner.*

*Deuxièmement, au niveau des logements, je crois que la Ville de Saint-Laurent est légèrement en avance sur Macouria, la commune qui construit plus de logements. La ZAC Saint-Maurice, je crois que c'est 4000 logements, nous avons encore des projets que nous avons présentés la dernière fois avec 710 logements. C'est important de démontrer que mis à part les logements, nous devons apporter des services et à cet effet, nous y réfléchissons.*

***Monsieur Germain BALMOKOUN** a également parlé d'infrastructures, c'est vrai ; Monsieur le Maire, chaque fois que je vais vous représenter au Conseil d'Administration de la SIGUY, vous me demandez d'intervenir auprès de la SIGUY pour que dans ses projets de constructions soient aussi mis en place des équipements structurants. Je pense qu'aujourd'hui, la SIGUY a bien compris le message puisque en ce qui concerne Saint-Maurice, je ne sais si cela a été fait déjà, la SIGUY a l'intention de demander à la Mairie une parcelle d'un hectare qui ne se trouve pas très loin de la Rhumerie pour justement réaliser un terrain de football ou une aire de jeux, je ne sais pas si ce projet a été confirmé mais je sais que la décision a été prise au niveau du Conseil d'Administration.*

*Il y a aussi autre chose. On parle d'avenir et là aussi, il faut le dire, nous avons deux crèches sur Saint-Laurent, Madame BARDURY participe énergiquement au projet de mise en place de crèches familiales (assistances maternelles). Lors du dernier Conseil d'Administration de la SIGUY, nous avons pris la décision de mettre un certain nombre de logements à disposition de ce type de projets.*

*Nous avons aussi la présence du Président de la CAF en la personne de Monsieur Georges-Michel PHINERA qui lui aussi a confirmé qu'il allait prendre rendez vous avec Monsieur le Maire de Saint-Laurent-du-Maroni pour pouvoir mettre en place ce projet ainsi que Madame Marie-Thérèse MOREL en tant que Conseillère Générale qui devait s'entretenir avec Monsieur Alain TIEN-LIONG pour pouvoir mettre en place cette formation d'assistance maternelle agréée à Saint-Laurent afin de permettre de pallier à ce manque de crèches.*

*Nous apportons là, des réponses non seulement au niveau emploi mais au niveau logements à une population qui aujourd'hui en demande et je crois que c'est un service supplémentaire que nous pouvons offrir à la population ».*

**Monsieur le Maire** dit : *« Merci Philippe JOAN de rappeler effectivement ces actions qui sortent en effet, de la gestion purement municipale mais grâce aux relations que nous avons avec nos partenaires, ces actions influent bien entendu sur le développement de la collectivité communale. Je pense qu'il est bien de rappeler que la prime est une volonté municipale de l'époque parce que ce n'est pas une obligation.*

*D'ailleurs, on ne sait pas, pour l'instant, on est loin de sortir de cette crise, on ne sait pas si un jour par rapport aux problèmes que la France pourrait rencontrer, on ne serait pas aussi dans la même situation que la Grèce ? On ne sait pas encore, tout peut arriver et si bien entendu ces choses arrivent, nous serons à un moment donné obligés de prendre une délibération pour supprimer cette action que nous avons menée qui n'est pas une obligation du tout. Donc, il faut effectivement le rappeler et avoir cela bien en tête et c'est pratiquement 800 000 € ou parfois 1 000 000 € que l'on pourrait économiser et ce n'est pas rien du tout.*

*Sur le terrain de foot, j'ai reçu un appel de Monsieur Bruno CHAUVIER que nous allons recevoir officiellement une demande pour pouvoir effectivement mettre en place un terrain de football dans cette zone, nous allons voir comment avec la SIGUY, nous pourrions réaliser ce projet.*

*Pour ce qui concerne les crèches, Madame BARDURY Agnès est en train de suivre ce dossier. Elle a participé à des réunions organisées par le Département, elle pourra nous le dire tout à l'heure. La seule chose que nous pouvons faire assez rapidement, comme vous le savez nous sommes en train de vendre actuellement des anciens logements d'enseignants à la SIGUY et il y a deux logements que nous avons et d'ailleurs une délibération vous sera proposée dans ce cadre là.*

*On pourrait déjà commencer avec ces logements à mettre en place ce projet d'assistance maternelle ce qui permet effectivement d'apporter deux réponses à des problèmes que nous rencontrons ici, à la fois loger une famille dans un logement suffisamment grand, permettre à la Chef de famille de pouvoir bénéficier d'une formation.*

*A l'époque, j'en avais parlé à Monsieur Alain TIEN-LIONG, Président du Conseil Général qui est tout à fait d'accord pour assurer cette formation ici, à Saint-Laurent, à la fois afin de permettre aux gens d'être logés et d'avoir aussi des moyens pour pouvoir vivre décemment. C'est un dossier qui est suivi par Madame BARDURY et je crois que l'on va pouvoir commencer assez rapidement et montrer quelques exemples ici.*

*Je voudrais aussi puisque nous parlons du développement de Saint-Laurent-du-Maroni, dire qu'au niveau de la CCOG, nous avons aussi deux projets importants, qui vont certainement voir le jour à la fin de l'année 2012. C'est la SEMSAMAR qui a été choisie pour porter deux zones d'activités économiques. La première, c'est celle de Saint-Maurice, juste après le lycée*

*Albert LONDRES et nous sommes arrivés maintenant à une phase de négociation pour pouvoir arrêter les financements.*

*C'est la SEMSAMAR qui va faire le portage et le deuxième projet, c'est celui qui va se trouver jusqu'à côté de l'ancien « LEADER PRICE » à côté de la maison de l'entreprise c'est-à-dire la Chambre de Commerce où il y aura aussi une petite zone d'activités économiques afin d'accueillir de nombreux jeunes qui aujourd'hui sont en attente de trouver du terrain ceci de façon à pouvoir implanter leur entreprise et cela viendra bien entendu créer des activités supplémentaires et générer la taxe professionnelle et donc nous apporter plus de fiscalité. Cela va contribuer tout naturellement à améliorer le niveau de vie de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni et à apporter certainement en termes d'emplois des réponses à la jeunesse qui attend. Voilà ce que je voulais dire suite à l'intervention de Philippe JOAN pour pouvoir compléter un peu ce débat d'orientations budgétaires ».*

**Monsieur le Maire** invite Madame BARDURY à apporter quelques précisions sur le projet d'assistance maternelle agréée.

**Madame Agnès BARDURY** dit : « Le dossier est en cours, le Conseil Général veut mettre en place le schéma prévisionnel pour la petite enfance de 0 à 6 ans et nous avons depuis un an environ des réunions de travail pour que chaque commune présente son schéma à lui. Ce schéma sera présenté au Conseil Municipal avec les constats que l'on fait de tout ce qui touche à la petite enfance sur la commune et les propositions que l'on pourrait faire pour les années à venir.

*C'est un travail très conséquent, nous avons fait des recherches avec la PMI, la CAF, le Conseil Général ainsi que des constats sur le nombre d'enfants par famille etc... c'est un dossier assez lourd. Le Conseil Général a arrêté les réunions depuis de mois de Décembre mais je pense qu'il y a un petit problème qui sera résolu, le dossier étant en cours, il va vous être présenté au moment opportun car le Conseil Municipal doit approuver le projet. Enfin, dans ce schéma prévisionnel, nous allons essayer de prévoir des crèches mais aussi d'autres manières de garder les enfants pour les parents.*

*Il y a des M.A.M (Maisons d'assistantes maternelles), des crèches familiales, des petites structures telles que ce que Monsieur le Maire a demandé récemment, prévoir dans les programmes de constructions des appartements adaptés pour que deux ou trois personnes puissent s'associer afin d'accueillir chacune quatre enfants ».*

**Monsieur le Maire** remercie Madame Agnès BARDURY pour ces précisions.

**Monsieur le Maire** passe la parole ensuite à **Monsieur Germain BALMOKOUN** qui dit : « Je voudrais savoir si la dotation globale de fonctionnement évolue en parallèle avec l'évolution de la population qui ne cesse justement d'augmenter ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « Oui, il y a une évolution que nous avons vu tout à l'heure sur le tableau, elle est de l'ordre de 2,25 %. C'est pour cela que nous faisons à chaque fois un point d'honneur à faire que le recensement se passe dans de bonnes conditions. D'ailleurs, il est en cours actuellement et est en train de se terminer et j'ai reçu à cet effet, les agents

*recenseurs pour pouvoir bien les booster pour leur faire comprendre la nécessité qu'il y a de ne pas rater les quelques semaines puisque maintenant c'est chaque année. Il y a une sorte de multiplication qui est faite qui nous permet d'avoir régulièrement maintenant une augmentation de la DGF ».*

*Intervention de Monsieur Sylvio VAN DER PIJL : « Je voulais tout simplement vous dire qu'il ne faut pas oublier les villages Amérindiens parce qu'il y a certains qui sont proches de la ville et il y en a d'autres qui sont assez éloignés et on sait bien que de plus en plus, on a des jeunes qui sont confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et le fait qu'ils sont loin, c'est un handicap pour eux.*

*Je sais qu'on a commencé un travail surtout au niveau de Balaté mais je souhaiterais que tous ces projets à venir soient beaucoup plus réactifs parce que les années passent tellement vite et si l'on discute d'un projet depuis deux, trois ans et qui ne voit pas le jour, c'est vrai que c'est un peu embêtant ».*

*Monsieur le Maire dit : « Oui, effectivement. Je crois que la dernière fois au Conseil Municipal, nous avons voté par exemple l'adduction d'eau potable au niveau de tous les villages, actuellement Bénédicte FJEKE que je reçois régulièrement avec le PACT DE GUYANE, avec Monsieur Olivier ROGER, nous allons repartir sur les constructions de logements dans tous les villages Amérindiens puisque c'est un programme qui s'était arrêté. Tu viens de le rappeler que concernant Balaté, nous sommes en train de faire une opération de réconciliation et donc nous allons arrêter une série de travaux, je pense que beaucoup vont pouvoir commencer cette année là.*

*Au village Pierre, je sais que Monsieur CHABRIER s'est rendu hier pour faire les opérations que nous avons prévues c'est-à-dire de déforestation et d'une construction d'une cale pour régler en même temps le problème de propriété donc je pense que nous allons rattraper le retard que nous avons eu. Parce que c'est vrai que, absorber par la lutte contre le déficit, on a eu tendance un peu à se recroqueviller nous-mêmes mais je crois que le discours que nous avons tenu depuis quelque temps a fini par alerter l'ensemble des pouvoirs publics c'est la raison pour laquelle, il faut le dire très franchement, eh bien, nous avons d'autres partenaires qui se disent : on a intérêt maintenant à investir à Saint-Laurent-du-Maroni parce que si on ne le fait pas, nous risquons d'avoir une explosion et ce n'est pas seulement Saint-Laurent qui va exploser mais c'est au-delà de Saint-Laurent même.*

*C'est pour cette raison que nous avons l'Etat qui fait des efforts particuliers et le Conseil Général, le Conseil Régional, l'ensemble des pouvoirs publics et je crois que si nous avons ce constat aujourd'hui, c'est bien parce que depuis quelque temps, nous sommes en train de faire savoir très clairement à haute voix nos difficultés, donc il faut qu'on poursuive dans la même direction ».*

*Monsieur le Maire demande si quelqu'un veut prendre la parole ?*

*Intervention de Monsieur Philippe JOAN : « Juste pour parler de perspectives d'évolution au niveau des recettes. Lors de la réunion en commission sur le DOB, je souhaiterais quand même que ça soit gravé dans le marbre aujourd'hui, j'avais fait deux propositions : cela concerne le fait de vérifier que nous pouvons aussi accéder aux taxes sur les pylones EDF et aussi j'aimerais que nos services mettent vraiment un coup d'accélérateur sur la taxe sur l'affichage et là je crois que nous avons perdu trop de temps, voilà les perspectives de recettes.*

*Je ne sais pas qui a parlé d'emprunt mais je crois qu'il vaudrait mieux attendre un peu en ce qui concerne l'emprunt. Je pense que nous donnons aujourd'hui, l'image d'une collectivité quand même sérieuse et rigoureuse puisque nous mettons en place grâce à la commission Qualité des projets pour essayer de grappiller un peu sur tous nos excès en matière de dépenses et je crois que cela porte ses fruits puisque si aujourd'hui, nous sommes là, c'est parce que nous avons fait ce qu'il fallait, bien que nous n'avons pas encore assez fait sur le gaspillage de l'eau, l'électricité. Monsieur CHABRIER est en train de faire un travail sur l'éclairage public et je pense que c'est quelque chose d'important.*

*Je ne suis pas pour le recours à l'emprunt, je crois qu'aujourd'hui, nous pouvons envisager avec l'évolution principale des recettes, pouvoir travailler toujours. Nous avons mis avec les Services Techniques, le marché à bons de commande, ce qui nous permet aussi de maîtriser les dépenses et la preuve en est, je crois que nous avons encore une marge considérable sur ce marché, nous sommes en bonne voie, Monsieur le Maire, nous devons continuer là-dessus et puis on verra d'ici là et je pense que le budget l'an prochain si tout se passe comme on veut, sera certainement bien meilleur ».*

*Monsieur le Maire remercie Philippe JOAN et dit : « C'est vrai que la question de l'emprunt, à un moment on en discutera mais personnellement, je ne suis pas du tout très chaud surtout lorsqu'on voit ce qui s'est passé autour de nous. Je rappelle que beaucoup de communes ont bénéficié, il y a cinq ans du dispositif de l'AFD et ces mêmes communes aujourd'hui, se trouvent en pleine difficulté. Non seulement, elles se retrouvent en déficit mais elles sont en plus endettées par rapport à un emprunt qu'elles doivent rembourser à l'AFD. Je crois que c'est une grande sagesse de rappeler ce point de vue qui fera l'objet d'une discussion bien entendu, à un moment donné ».*

*Monsieur le Maire demande si d'autres personnes souhaitent prendre la parole ?*

*Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** dit : « Nous allons noter tout ce qui a été dit et c'est fort de ce débat qui a eu lieu ce soir que nous allons bâtir le Budget Primitif 2012. Je vous remercie et vous invite à regagner votre place ».*

*Nous poursuivons, notre séance avec le point N° 2 dit **Monsieur le Maire**.*

**2°) BUDGET AP/CP – DECISION MODIFICATIVE N° 1 :**

*Monsieur le Maire rappelle qu'un Budget d'autorisations de programme et de crédits de paiement a été approuvé par le Conseil Municipal. Après deux années de gestion de ce budget, des modifications doivent être apportées par le biais d'une décision modificative.*

*Afin de faire figurer au Budget d'AP/CP uniquement les opérations pour lesquelles la collectivité a obtenu des financements et dont le démarrage est programmé de façon précise, il convient de retirer les opérations n'entrant pas dans cette catégorie, pour les inscrire dans un programme pluriannuel d'investissement.*

*Il est demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir :*

✚ **APPROUVER** la décision modificative n°1 au budget d'AP/CP.

✚ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

.../...

**Monsieur le Maire** : « Je voudrais dire en deux mots : « Lorsque nous étions en discussion avec la Chambre Régionale des Comptes, dans la recherche de solutions pour apurer notre déficit, il avait été prévu que l'on puisse mettre en place ce qu'on appelle les AP/CP (Autorisation de programmes, Crédits de paiements) comme les grandes collectivités territoriales notamment les Régions.

Il se trouve qu'une Région quand elle met en AP/CP, elle peut le faire parce qu'elle a la connaissance de ses financements à venir. Nous, ce n'est pas le cas puisque nous attendons les financements des autres partenaires et nous avons tenté de le faire rappelez vous et finalement, aujourd'hui, il s'avère que c'est un document qui n'a pas de sens parce que la plupart du temps, nous n'arrivons pas à avoir les notifications suffisamment à temps et dans le fond, nous avons intérêt de faire effectivement, une présentation pluriannuelle mais en tenant compte des véritables informations, des véritables notifications que nous recevons de façon à pouvoir étaler des projets sur plusieurs années.

Donc, c'est pour pouvoir défaire en quelque sorte, ce que nous avons fait, il y a quelque temps, que je vous propose d'aller vers une voie qui me paraît beaucoup plus raisonnable, beaucoup plus sage ».

**Monsieur Jean-Elie PANELLE** intervient : « J'ai l'honnêteté de vous dire que je n'ai rien compris à ce document. Je ne sais pas si beaucoup de personnes ont compris quelque chose. Essayez de nous présenter quelque chose qui soit plus facile à comprendre, c'est un document technique qui vient peut être du payeur, je ne sais pas mais ce que vous dites là, tout au moins qu'on l'écrive dans le rapport tout simplement et c'est clair pour tout le monde à ce moment là. Parce que les quelques lignes que nous lisons là, ne nous disent rien et quand on lit le document technique, on est complètement paumé ».

**Monsieur le Maire** demande à Madame Catherine PONS, Directeur Financier, d'expliquer et de prendre un exemple sur un projet.

**Madame Catherine PONS** précise : « Je suis assez d'accord sur l'illisibilité de ce document mais c'est le document officiel, je suis désolée mais malheureusement je n'y peux pas grand-chose, c'est bien la raison pour laquelle a expliqué Monsieur le Maire, on abandonne en tous cas pour toutes ces opérations qui n'ont aucune prévision de démarrage et aucune notification de financement y compris dans l'année, dans les deux ans, dans les trois ans à venir.

En fait ce sont les souhaits d'investissement, des pistes de développement et d'investissement que le Conseil Municipal avait manifesté. Donc cela ressemble plus à un plan annuel d'investissement, on a gardé uniquement en AP/CP, les opérations par exemple comme les constructions d'écoles, soit l'école de Saint-Jean ou l'école effectivement Paul CASTAING qui est donc une vraie réalité car on est déjà en opérationnel. Je ne sais pas si vous vous rappelez lorsque nous avons voté le Budget d'AP/CP, il y avait eu des catégorisations qui avaient été adoptées, il y avait (administration, patrimoine, culturel, logement, assainissement, eau, éclairage public) c'était par type de catégorie et les élus avaient défini les projets d'investissement qu'ils souhaitaient mener.

Comptablement, elles doivent être affectées d'un numéro et c'est pour cela que vous avez par exemple action Adm 0001 cela correspondait à des projets d'investissement dans le domaine administratif et 0001, c'était la construction. Vous avez 0002, l'aménagement, 0003 c'était la réhabilitation et 0004 acquisitions. Tout cela a été répertorié de façon très précise. C'est vrai qu'on n'a pas un budget qui nécessite de faire ce type de gestion. La Région Ile de France, oui bien sûr mais nous, on n'a pas la nécessité.

*Dans la mesure, y compris la Chambre Régionale des Comptes ne regarde même pas ce budget car il est difficilement compréhensible et il ne vit pas du tout, du coup, on supprime toutes les opérations qui n'ont aucun début d'avancement même dans la recherche de financements ou dans la recherche d'études.*

*Les montants que vous voyez ce sont des montants virtuels, des montants d'intention mais ce ne sont pas des montants inscrits dans le budget ».*

**Monsieur Bernard SELLIER :** « Comme d'autres, je n'avais strictement rien compris donc l'explication donnée m'éclaire un peu. Je m'intéresse spécialement à l'eau et à l'assainissement. J'ai vu une action assainissement à 6,5 M€ et une action eau à 10,2 M€, cela veut dire que les programmes que nous déroulons, on reprend l'ancienne présentation tout simplement ? ».

**Madame PONS** répond : « Ces programmes font partie puisque ce sont des souhaits qui ont été émis, au départ du plan opérationnel 2007/2013 et on avait repris ces opérations donc les opérations d'assainissement telles qu'on les a vues dans le budget d'assainissement (la STEP, les bornes fontaines, la continuité du déplacement du captage, cela reste dans le budget général normal qui sera présenté plus d'autres opérations qui ont été proposées par les élus dans le cadre du budget 2012.

*Là, c'est vraiment qu'on se projette à 10/15 ans et que compte tenu de nos capacités budgétaires à l'heure actuelle, l'évolution à 10/15 ans, on ne la connaît pas vraiment donc c'est vrai cela n'a pas d'utilité mais ça été réclamé par la Chambre Régionale des Comptes, on a voulu montrer qu'on se pliait à leurs préconisations mais depuis trois ans autant ils viennent regarder le budget mais ils ne regardent absolument pas le budget d'AP/CP ».*

**Monsieur Philippe JOAN** dit : « Donc, Madame PONS, l'année prochaine, on n'aura pas cette présentation encore, puisque ça ne sert à rien ? ».

**Madame PONS** répond : « Non, l'an prochain vous ne l'aurez plus car toutes ces opérations disparaissent du budget d'AP/CP. Par contre, vous verrez dans le budget global qui sera présenté, le BP 2012 mais le BP officiel, si vous regardez dans les dernières pages figure le budget d'AP/CP où figureront que les opérations qu'on a laissées qui, elles sont engagées, elles sont en cours de vie ».

**Monsieur Jean-Elie PANELLE** intervient : « Madame PONS dit : celles qui sont engagées, est-ce que pour autant les opérations pour lesquelles nous avons obtenu des financements, on y renonce ? ».

**Madame PONS** répond : « Pas du tout, on n'a enlevé aucune opération qui a un démarrage de discussion au niveau des élus et des services pour des demandes de subventions ou des opérations qui vont démarrer même dans un an, on ne les a pas enlevé celles là, elles restent dans le circuit des services ».

**Monsieur Jean-Elie PANELLE :** « Démarrage pour vous, ne veut pas dire démarrage des travaux mais démarrage du projet ? ».

**Madame PONS** dit : « Oui, pour moi démarrage, c'est bien le démarrage du projet et le démarrage des travaux, c'est déjà derrière ».

**Monsieur le Maire** demande aux élus s'ils sont d'accord pour retirer ces opérations dans la décision modificative proposée par les services ?

**Intervention de Monsieur Jean-Elie PANELLE :** « Au contraire, cela m'agrée car je dénonçais des opérations qu'on annonçait alors qu'on n'avait pas le moindre financement et vous me donnez raison là puisque vous voyez, vous les dégager là aujourd'hui ».

*Monsieur le Maire* dit : « Si je peux vous faire plaisir de temps en temps, Monsieur PANELLE, pourquoi s'en priver ? Je vois là que nous avons une convergence de vue même si nos objectifs ne sont pas les mêmes ».

*Monsieur le Maire* met aux voix ce projet de délibération.

*Pas d'opposition ni d'abstention.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

✚ **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget d'AP/CP.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

### **3°) AVANCES SUR SUBVENTIONS 2012 A DIFFERENTES STRUCTURES :**

*Afin de permettre aux différentes structures partenaires de la collectivité de faire face à leurs charges de fonctionnement dès le début de l'année 2012, Monsieur le Maire propose de leur attribuer une avance sur leur subvention, tel que définie ci-après :*

<b>Associations</b>	<b>Montant avance</b>
<i>Centre de culture et de loisirs</i>	<i>20 000 €</i>
<i>Ass. TI MOUN MARONI Crèche Ti Moun Maroni</i>	<i>20 000 €</i>
<i>Ass. TI MOUN MARONI Crèche des Acacias</i>	<i>30 000 €</i>
<i>Centre communal d'action sociale</i>	<i>100 000 €</i>
<i>Office de tourisme</i>	<i>30 000 €</i>

*Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :*

✚ **ATTRIBUER** aux différentes structures susmentionnées, une avance sur leur subvention 2012 ;

✚ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

*Monsieur le Maire* précise que c'est une opération que nous faisons à chaque début d'année, pour permettre aux différents services de fonctionner.

*Intervention de Monsieur Jean-Elie PANELLE :* « Si le principe est louable, pour autant avez-vous déjà reçu les bilans d'activités de ces structures ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « On va même beaucoup plus loin car rappelez vous lors du débat d'orientations budgétaires de 2011, on avait souhaité mettre en place des contrats d'objectifs et de moyens, nous commençons à les mettre en place ce qui suppose la connaissance du bilan et en plus, nous exigeons que des objectifs soient atteints. C'est pratiquement fini avec l'Office de Tourisme et c'est en cours de discussion avec le CCL et le CCAS, nous sommes en plein dans cette phase là ».

**Monsieur Bernard SELLIER** : « Je pensais que c'était la même association qui gérait les deux crèches mais il y a deux comptabilités séparées ? ».

**Madame Catherine PONS** répond : « C'est la même Association « TI MOUN MARONI » qui gère les deux crèches mais ce sont deux structures différentes avec une comptabilité séparée. C'est pour cette raison que je sépare les subventions comme il y a deux budgets ».

Pas d'autres remarques, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ATTRIBUE** aux différentes structures susmentionnées, une avance sur leur subvention 2012 ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

**4\*) DECLARATION SANS SUITE – FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS AUDIOVISUELS, EDUCATIFS, PEDAGOGIQUES, PSYCHOLOGIQUE, DE LIVRES ET DE MOBILIERS POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans sa séance du 31 octobre 2011, le marché pour la fourniture et livraison de matériels audiovisuels, éducatifs, pédagogiques, psychologiques, de livres et de mobiliers pour les établissements scolaires de la commune, avait été déclaré sans suite. Par conséquent, un avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée (articles 28 du code des marchés publics) a été lancé le 11 janvier 2012.

Ce marché se décompose en six lots, définis comme suit :

1	Matériels audiovisuels
2	Matériels psychologiques
3	Matériels éducatifs
4	Matériels pédagogiques
5	Livres
6	Mobiliers

Huit plis sont parvenus dont un hors délais.

Aucune candidature n'a été remise pour le lot 4. Les offres reçues sont :

<b>Société</b>	<b>Lot 1</b>	<b>Lot 2</b>	<b>Lot 3</b>	<b>Lot 5</b>	<b>Lot 6</b>
la Cas'a Bulles Guyane		14 996,96	19 786,25	44 840,29	
C.E.A.					22 526,00
Amarante			24 461,80		
Mission informatique	25 895,40				
Promédical		16 327,20			
Somado-buralp	30 045,00	16 000,00	28 535,65		15 469,75
Side				23 840,00	

La Commission d'Appel d'offres réunie le 07 Février dernier a demandé une analyse.

À l'issue du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce 16 février, a décidé de déclarer sans suite le lot 4 et de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour :

↪ le lot 1 : la société mission informatique pour un montant de **25 895,40 €**

↪ le lot 3 : Cas'a bulles pour un montant de **19 786,25 €**

Par ailleurs, ladite commission a décidé de procéder à des négociations pour les lots 2, 5 et 6.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

↪ **ATTRIBUER** le marché relatif à la fourniture et à la livraison de matériels audiovisuels, éducatifs, pédagogiques, psychologiques, de livres et de mobiliers pour les établissements scolaires de la commune à :

Lot 1 - la société mission informatique pour un montant de **25 895,40 €** ;

Lot 3 - Cas'a bulles pour un montant de **19 786,25 €**, le lot 3 ;

↪ **DÉCLARER SANS SUITE** le lot 4 et **DE METTRE** en œuvre une nouvelle procédure adaptée ;

↪ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

**Monsieur Germain BALMOKOUN** : « Puisqu'on parle dans cette délibération de matériels informatiques, je voudrai poser une question concernant la création des cyber-bases, c'est une opération qui est prévue depuis quelques années, à la page 6 du projet de budget, nous avons déjà mandaté plus de 234 000 €, je voudrais savoir ou en est la création de ces trois cyber-bases qui étaient prévues dans trois écoles de la ville ? ».

**Madame Céline DELAVAL** précise : « Les achats correspondent à l'achat du matériel informatique qui a été acheté il n'y a pas longtemps puisque ça faisait partie du marché 2011 de la Mairie sur l'achat global du matériel informatique. Il reste à faire les travaux dans les différentes écoles par les Services Techniques. Au départ, ça devait être fait par la Régie de Quartiers mais finalement ce sont les Services Techniques qui vont s'en occuper. Ce sont des travaux de consolidation de pièces fortes pour stocker le matériel dans les écoles qui restent à faire ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

↪ **D'ATTRIBUER** le marché relatif à la fourniture et à la livraison de matériels audiovisuels, éducatifs, pédagogiques, psychologiques, de livres et de mobiliers pour les établissements scolaires de la commune à :

Lot 1 - la société mission informatique pour un montant de **25 895,40 €** ;

Lot 3 - Cas'a bulles pour un montant de **19 786,25 €**, le lot 3 ;

↪ **DE DÉCLARER SANS SUITE** le lot 4 et **DE METTRE** en œuvre une nouvelle procédure adaptée ;

↪ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

**5\*) ATTRIBUTION DE MARCHE – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE ET DE LA CHARPENTE DU STADE NAUTIQUE MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un marché selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été lancé le 11 janvier dernier, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection partielle de la toiture et de la charpente du stade nautique municipal.

Le stade nautique municipal, situé en bordure du fleuve Maroni, a subi des dégradations importantes au cours du temps rendant la couverture perméable et la charpente partiellement corrodée, nécessitant un traitement préalablement à la réalisation de travaux au premier étage du bâtiment.

Ces travaux demandant des compétences avérées doivent être étudiés par un bureau d'études spécialisé dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre contractualisée par marché.

Seul B.T.C. (Bureau Technique Coordination) a proposé une rémunération aux taux de 13% sur un montant prévisionnel de travaux de 130 000 €, soit **16 900 €**.

La commission d'appel d'offres réunie le 07 février a confié à la direction des services techniques l'analyse de la proposition ainsi que la négociation auprès du soumissionnaire.

Après négociation, le candidat propose de réduire le taux à 11,7 %, ramenant ainsi le montant forfaitaire de rémunération à **15 210 €**.

La commission d'appel d'offres réunie le 16 février, a décidé de retenir l'offre de B.T.C. (Bureau Technique Coordination) pour une rémunération forfaitaire de **15 210 €**.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir :

↳ **ATTRIBUER** la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection partielle de la toiture et de la charpente du stade nautique municipal à B.T.C. (Bureau Technique Coordination) pour une rémunération forfaitaire de **15 210 €** ;

↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

**Monsieur Bernard SELLIER** : « je voulais simplement dire car je n'étais pas à la Commission d'appel d'offres, les taux de 10 à 12 % sont courants dans le bâtiment ceci dit j'approuve tout à fait le fait qu'on ait ouvert une négociation et obtenu une petite réduction. Pour les travaux de bâtiments, c'est vrai que les projets sont plus complexes que les travaux de réseaux et pour le maître d'œuvre, il y a également plus de responsabilités, plus de risques de mise en cause jusqu'à une période de dix ans donc 12 % c'est classique ».

**Monsieur David CHEMINEL** : « Je voudrais revenir sur le montant prévisionnel des travaux : 130 000 € pour la charpente et la toiture, ça me paraît beaucoup, est-ce que cela correspond aux prévisions des Services Techniques ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « Tout à fait, nous sommes obligés de passer par les prévisions des Services Techniques ».

**Monsieur Bernard SELLIER** dit : « Cela dépend de la surface de la toiture de la piscine, ce sont plusieurs centaines de m<sup>2</sup>, ces travaux ont coûté ceci dit le chantier a été fait il y a 20 ou 22 ans donc qu'on ait 130 000 € sur 400 ou 500 m<sup>2</sup>, moi je ne suis pas étonné de ce prix pour la fourniture et la pose d'une toiture ».

**Monsieur Germain BALMOKOUN** précise : « J'ai eu Monsieur CHABRIER qui m'a expliqué pourquoi, ils étaient parvenus à ce montant qui est une base de valeur pour le montant de ces travaux prévus ».

**Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE** : « Je me fixe au montant prévisionnel qui est 130 000 €, je voudrais savoir c'est quoi exactement comme type de travaux ? Est-ce qu'il y a un diagnostic de la charpente, est-ce que la maîtrise d'œuvre propose autre chose que la charpente métallique, est-ce qu'elle propose de passer en charpente en bois ? Parce que 130 000 €, c'est assez excessif si c'est pour changer des tôles et reprendre de la charpente métallique ».

**Monsieur Germain BALMOKOUN** : « Je pense que l'on pourra répondre à cette question quand on aura reçu le rapport du Bureau d'études qui viendra voir les dégâts qui sont déjà causés par la corrosion et qui proposera justement une réponse à ta question ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition mais à noter deux abstentions, celles de Messieurs Serge-Aimé SAINT-AUDE et Jean-Paul RANDOLPH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (moins 02 abstentions)  
DECIDE :

↳ **D'ATTRIBUER** la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection partielle de la toiture et de la charpente du stade nautique municipal à B.T.C. (Bureau Technique Coordination) pour une rémunération forfaitaire de **15 210 €** ;

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

**6°) CREATION D'UN POSTE D'AIDE OPERATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de renforcer l'équipe des Maîtres Nageurs de la piscine municipale pour assurer la sécurité des baigneurs et la continuité de ce service.

A cette fin, pour assister les maîtres nageurs, il propose de créer un poste d'aide opérateur territorial des activités physiques.

La rémunération sera comprise entre les indices bruts 297 et 388. Le candidat devra justifier du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, et d'une expérience professionnelle confirmée.

Le recrutement se fera par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **DE CREER** un emploi d'aide opérateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet,
- **DE RECRUTER** selon les critères de diplômes, d'expérience professionnelle et de rémunération énoncés ci-dessus,
- **D'INSCRIRE** au Budget Communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

Intervention de **Monsieur Philippe JOAN** : « Je voudrais juste savoir au niveau du service des Ressources Humaines ou du Service des Sports, est-ce que cette fois ci, nous allons vérifier non seulement de la validité du diplôme mais aussi est-ce qu'on va demander à la personne d'apporter son diplôme original ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « Je pense que l'expérience malheureuse que nous avons connue va nous inciter à être un peu plus vigilant car c'est vrai que nous avons fait un recrutement et que finalement c'était un faux diplôme. On s'est débarrassé de la personne et c'est la raison pour laquelle, il faut absolument compenser ce manque ».

**Monsieur Jean-Paul RANDOLPH** : « Combien de maîtres nageurs, y a-t-il au niveau du Service des Sports et je vois sur le rapport qu'il est précisé l'indice 297, 388. Cela correspond à quel échelon ? ».

**Monsieur Germain BALMOKOUN** répond sur la première partie de la question. Il dit : « La piscine dispose actuellement de deux maîtres nageurs. Nous avons rencontré dernièrement le Responsable et je crois qu'il en faut quatre. Pour l'instant, nous n'avons pas les moyens financiers de recruter un autre maître nageur puisque cela coûte un peu cher et c'est pour cette raison que nous allons recruter une personne titulaire du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) pour l'encadrement des activités nautiques au sein de la piscine. En ce qui concerne l'indice, je ne peux pas répondre ».

**Monsieur Philippe CAMBRIL, Directeur Général des Services** explique : « On a choisi un poste d'aide opérateur pour justement laisser le champ le plus large possible puisque là, il n'y avait pas de condition de diplôme en formation initiale mais juste l'obtention du BNSSA et je pense que les indices ont été calculés sur le premier grade ».

**Monsieur David CHEMINEL** : « Juste pour apporter une information, il y a actuellement deux jeunes originaires de Saint-Laurent qui suivent sur Cayenne la formation du BNSSA et je crois que cette formation se terminera le 27 Avril 2012 ».

**Monsieur le Maire** dit : « Il faut qu'ils fassent acte de candidature ».

**Monsieur Jean-Paul RANDOLPH** : « Pour le grade d'aide opérateur sportif, échelle 1, c'est l'indice 297 et échelle 11, c'est l'indice 388. C'est pour cela que je pose la question, c'est à quel échelle qu'on recrutera cette personne ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « Oui mais, Monsieur RANDOLPH, je vous ai déjà répondu à ce niveau là, après, il y a une négociation entre le Maire qui reste le gros patron du personnel et qui doit respecter la discrétion, la confidentialité des dossiers de chacun et l'individu qui est recruté ».

**Monsieur Philippe JOAN** : « Malheureusement, Monsieur le Maire, ce que vous venez de dire sur la discrétion, j'ai l'impression qu'à la Mairie, ce n'est pas du tout respecté, d'après certaines interventions que j'entends ici ce soir ».

**Monsieur le Maire** dit : « C'est tout à fait vrai ».

**Monsieur Jean-Paul RANDOLPH** intervient en s'adressant à Monsieur Philippe JOAN et dit : « Monsieur JOAN, le point indiciaire d'Aide Opérateur, je vous précise qu'on le trouve sur internet ».

**Monsieur Philippe JOAN** répond : « Je ne parle pas de ça et j'assume ce que j'ai dit ».

**Monsieur Jean-Paul RANDOLPH** : « Ça, c'est vous qui le dites ... ».

**Monsieur le Maire** dit : « Je crois que Monsieur Philippe JOAN a dit des choses tout à fait réelles et moi-même, j'ai entendu tout à l'heure quelques interventions qui m'ont mis la puce à l'oreille. D'ailleurs, je demande au Directeur Général des Services de bien vouloir mener une enquête parce qu'il y en a assez maintenant avec des pratiques à la Direction des Ressources Humaines qui font que les gens qui sont là et qui doivent normalement faire preuve de confidentialité ne le font pas. Il faut véritablement mener une enquête et s'il y a des gens qui font passer comme ça des informations qui doivent respecter la vie privée des gens, ces personnes là paieront et j'en prends l'engagement ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **DE CREER** un emploi d'aide opérateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet,
- **DE RECRUTER** selon les critères de diplômes, d'expérience professionnelle et de rémunération énoncés ci-dessus,
- **D'INSCRIRE** au Budget Communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi.

**7°) DEMANDE DE CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE CADASTREE AL 429 EN VUE DE LA REALISATION DE LA VOIE D'ACCES DE LA FUTURE STEP (STATION D'EPURATION) :**

Dans le cadre de la réalisation d'une Station d'Épuration, la piste d'accès au site doit faire l'objet de travaux.

Cependant, la piste actuelle passe par trois parcelles différentes dont la parcelle cadastrée AL 429 et appartenant à l'Etat.

La Commune sollicite donc l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AL 429 terrain d'assiette de la future voirie d'accès à la Station d'Épuration de la ville.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants, et R. 2241-1 et suivants,

**Vu** le POS opposable sur la commune, approuvé le 03 octobre 2005,

**Vu** les révisions simplifiées du POS approuvées en date du 22 décembre 2009,

**Considérant** que le terrain cadastré section AL n°429, permettra d'implanter la voie de desserte du futur ouvrage de traitement des eaux usées,

**Considérant** que le transfert de ces terrains en faveur de la commune est nécessaire à la réalisation de la STEP ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander la cession gratuite de l'emprise de la parcelle cadastrée AL 429 ;
- **AUTORISER** le Maire, ou en cas d'empêchement le premier adjoint, à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de ces actes administratifs.

**Monsieur le Maire** dit que c'est une demande comme nous avons l'habitude de la faire pour bénéficier d'une cession gratuite de l'Etat pour avoir accès à la station d'épuration.

**Monsieur Bernard SELLIER** précise : « On voit qu'à partir de la route de Paul ISNARD, il y a trois parcelles. Pour resituer les choses, la piste d'accès passera à la limite de deux parcelles, à priori celle située à l'Ouest qui appartient à la CCOG, pour la parcelle centrale, des vérifications vont être faites par moi-même au service des Hypothèques puisqu'il y a un doute sur la propriété et quant à cette parcelle, elle appartient à l'Etat, donc c'est une procédure assez longue qui ne pose pas de problèmes.

Par ailleurs, il est bon d'en faire la demande suffisamment tôt par rapport à la construction de la station qui je vous rappelle devrait démarrer cette année et se faire surtout en 2013. Comme le schéma directeur d'actualisation d'assainissement est pratiquement terminé, les maitres d'œuvre ont pu terminer l'avant projet qui était un peu resté en plan pendant quelques mois et ils sont en train de préparer ce qu'on appelle la phase projet c'est-à-dire presque l'appel d'offres pour les travaux de manière à ce qu'au mois de Mars devant une commission de programmation à Cayenne, les financements puissent être après le vote du Conseil Municipal, demandés et obtenus. La station d'épuration a quelque part repris sa marche en avant et l'aspect foncier n'est qu'un aspect parmi d'autres ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la cession gratuite de l'emprise de la parcelle cadastrée AL 429 ;
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement le premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de ces actes administratifs.

**8\*) DEMANDE DE RETROCESSION GRATUITE A LA COMMUNE DES EMPRISES DES ECOLES ET DES LOGEMENTS ATTENANTS APPARTENANT A LA SENOG :**

*Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2007, une visite de la Commission des Travaux destinée à évaluer l'état des bâtiments appartenant à la Ville et plus particulièrement ceux affectés aux logements des instituteurs a permis de constater que l'état de ces bâtiments nécessitaient d'importants travaux que la commune ne pouvait prendre à sa charge.*

*De ce fait et après accord de la SIGUY, il a été arrêté la vente à la SIGUY desdits logements.*

*Cela a été rendu possible du fait du changement de statut du corps enseignant et plus précisément du passage du statut d'instituteur à celui de professeur des écoles.*

*Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2011, il avait été évoqué les difficultés rencontrées pour faire aboutir ce dossier considérant qu'une partie des terrains d'assiettes de ces logements n'avait, suite aux travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la SENOG, pas été rétrocédés à la collectivité.*

*Aussi, pour permettre à cette affaire de suivre son cours, il est nécessaire de régulariser le foncier en faveur de la commune. Le terrain et les logements concernés sont définis dans le tableau ci-dessous :*

<i>Référence cadastrale</i>	<i>Adresse</i>	<i>Contenance</i>	<i>Encombrement</i>
<i>AI 1106</i>	<i>79 route de Saint Maurice</i>	<i>1ha 02a 26ca</i>	<i>Ecole et 02 logements</i>

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants, et R. 2241-1 et suivants,*

*Vu le POS opposable sur la commune, approuvé le 03 octobre 2005,*

*Vu les révisions simplifiées du POS approuvées en date du 22 décembre 2009,*

*Vu la délibération en date du 04 septembre 2007 approuvant la cession sur la base d'une estimation de la valeur vénale des terrains d'assiette et des bâtiments constituant les anciens logements enseignants,*

*Vu la délibération du 28 mars 2011 confirmant la vente à la Siguy des 12 logements et de leur terrain d'assiette sis aux adresses suivantes : 10 allée des Amandiers, 20-22 rue Désiré TINAUT et 8-10 rue Eugène NONON,*

*Considérant que le terrain cadastré section AI 1106, supporte actuellement une école ainsi que deux logements,*

Considérant que le transfert de ces terrains en faveur de la Commune est nécessaire à l'accomplissement des engagements pris envers la SIGUY ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la demande de rétrocession gratuite de la parcelle AI 1106 en faveur de la Commune.
- **ENGAGER** toute démarche utile auprès du propriétaire actuel de cette parcelle à savoir la SENOG,
- **AUTORISER** le Service Urbanisme, Foncier et Assainissement non collectif à engager et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches et études liées à cette rétrocession,
- **AUTORISER** le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint habilité, à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de ces actes administratifs.

**Monsieur Bernard SELLIER** précise : « C'est manifestement, la régularisation d'une affaire ancienne puisque l'école maternelle a été construite, il y a une vingtaine d'années si j'ai bonne mémoire, ceci dit la Mairie a fait des économies puisqu'à priori, c'est la SENOG qui a payé les impôts depuis, donc je proposerai au Conseil d'Administration de la SENOG lors de sa prochaine séance dans une quinzaine de jours, de donner suite à cette demande de rétrocession gratuite ».

**Monsieur le Maire** dit : « Merci, Monsieur le Président ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de rétrocession gratuite de la parcelle AI 1106 en faveur de la Commune.
- **ENGAGE** toute démarche utile auprès du propriétaire actuel de cette parcelle à savoir la SENOG,
- **AUTORISE** le Service Urbanisme, Foncier et Assainissement non collectif à engager et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches et études liées à cette rétrocession,
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint habilité, à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de ces actes administratifs.

**9\*) APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SUBVENTION ACCORDEE AU CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS DANS LE CADRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL 2012 :**

**Monsieur le Maire**, rappelle au Conseil Municipal, que le Centre de Culture et de Loisirs organise depuis 2007 des activités périscolaires (foot, basket, arts plastiques, sécurité routière, hygiène alimentaire et bucco-dentaire, cirque, boxe, canoë-kayak, voile, etc.) dans les quartiers de la Charbonnière et du Lotissement « les Ecoles ».

*Afin de permettre la reconduction de ces activités du 1<sup>er</sup> Mars au 31 décembre 2012, le Centre de Culture et de Loisirs sollicite une subvention de Quatre Vingt Cinq Mille Euros (85 000,00 €) à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni (pour un budget global de 183 522,16 €) au titre du Contrat Educatif Local, dispositif financé essentiellement par l'ACSé et géré par la Collectivité.*

*Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir :*

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 85 000 € au CCL
- **PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes.

*Pas d'observations, Monsieur le Maire met aux voix ce projet de délibération.*

*Pas d'opposition ni d'abstention.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 85 000 € au CCL
- **DECIDE DE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes.

**10°) APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE COMITE DE PILOTAGE « CNES/MAIRIE » REUNI LE 25 JANVIER 2012 :**

*Monsieur le Maire, rappelle au conseil Municipal, que dans sa convention n°CNES/60640 du 11 avril 2007, le Centre National d'Etudes Spatiales a accepté de maintenir sa contribution financière aux projets de développement d'activités économiques, sociales, culturelles, sportives et touristiques développées par la commune de Saint-Laurent-du-Maroni sur son territoire et ce dans le cadre de sa politique d'aide au développement économique, culturel et social du département de la Guyane.*

*Cette convention s'étend du 1<sup>er</sup> Janvier 2007 au 31 décembre 2013. Les dotations qui y sont prévues, si elles sont fixées annuellement en fonction du budget de l'établissement, sont en général de 152 449 € par an, soit 1 067 143 € pour toute la période.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un comité de pilotage s'est réuni le 25 Janvier 2012 et qu'il a donné un avis favorable pour les projets ci-après (maquette financière jointe).*

*Ainsi, il demande à l'assemblée de bien vouloir :*

- **SE PRONONCER** sur l'attribution de ces subventions dans le cadre de la convention CNES/Mairie,
- **FAIRE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes.

**LISTE DES PROJETS RETENUS**

1/- Lycée Elie Castor de Kourou : projet de mobilité européenne

**Subvention accordée : 300 € (150 € mairie SLM / 150 € Cnes)**

2/- Lycée Gaston Monnerville de Kourou : voyage pédagogique

**Subvention accordée : 900 € (450 € mairie SLM / 450 € Cnes)**

3/- Ecole La Persévérance : projet « Europa » - voyage pédagogique

**Subvention accordée : 7 800 € (3 900 € mairie SLM / 3 900 € Cnes) / (52 x 150 €)**

4/- Mairie de SLM : prise en charge transport pour les jeux inter-lycées

**Subvention accordée : 1 980 € (990 € mairie SLM / 990 € Cnes)**

5/- Comité des Festivals et Carnaval de Saint-Laurent du Maroni : organisation carnaval de rue et bals parés masqués

**Subvention accordée : 25 000 € (12 500 € mairie SLM / 12 500 € Cnes)**

6/- Collège Paul Jean-Louis : classe patrimoine

**Subvention accordée : 500 € (250 € mairie / 250 € Cnes)**

7/- Association Graines d'Acrobates : participer au Championnat de Gym Antilles Guyane

**Subvention accordée : 3 000 € (1 500 € mairie / 1 500 € Cnes) / (20 x 150 €)**

8/- Association Graines d'Acrobates : participer au Championnat de France « Festigym 2012 »

**Subvention accordée : 1 200 € (600 € mairie / 600 € Cnes) / (8 x 150 €)**

9/- Association Meki Wi Libi Na Wan : aide au financement entretien espaces verts

**Subvention accordée : 3 900 € (1 950 € mairie / 1 950 € Cnes)**

10/- Association Meki Wi Libi Na Wan : course « la Galopade »

**Subvention accordée : 500 € (250 € mairie / 250 € Cnes)**

11/- Amicale Police Municipale : participer au Cross Coutry

**Subvention accordée : 1 250 € (625 € mairie / 625 € Cnes)**

12/- Association Sono Paco : animations vacances (Fête Foraine)

13/- Association Sono Paco : animations vacances (Méga Mouv)

**Subvention accordée : 5 000 € (2 500 € mairie / 2 500 € Cnes)**

14/- Cosma Karaté : journée internationale de la femme

**Subvention accordée : 500 € (250 € mairie / 250 € Cnes)**

15/- Cosma Karaté : la nuit des arts martiaux

**Subvention accordée : 500 € (250 € mairie / 250 € Cnes)**

16/- Cosma Karaté : journée sportive et culturelle

**Subvention accordée : 500 € (250 € mairie / 250 € Cnes)**

17/- Cosma Boxing Club : stage de boxe anglaise et d'aérobixe

**Subvention accordée : 1 000 € (500 € mairie / 500 € Cnes)**

18/- Association Scouts et Guides de France : camp vacances

**Subvention accordée : 1 500 € (750 € mairie / 750 € Cnes)**

19/- Association Scouts et Guides de France : rencontre nationale scouts et guides de France « Jamborée »

**Subvention accordée : 3 000 € (1 500 € mairie / 1 500 € Cnes) / (20 x 150 €)**

20/- Association Ouest Budo Ryu : stage d'expert national pour jeunes

**Subvention accordée : 1 000 € (500 € mairie / 500 € Cnes)**

21/- Association ATAM : la semaine bleue

**Subvention accordée : 2 000 € (1 000 € mairie / 1 000 € Cnes)**

22/- Ligue de Scrabble : championnat open de Guyane et championnat scrabble jeune et scolaire

**Subvention accordée : 500 € (250 € mairie / 250 € Cnes)**

23/- Association AVM : vidéo-projections dans les quartiers

**Subvention accordée : 2 000 € (1 000 € mairie / 1 000 € Cnes)**

24/- Association AVM : réalisation du film « Awassa »

**Subvention accordée : 1 000 € (500 € mairie / 500 € Cnes)**

25/- Association AVM : réalisation d'une vidéo-danse

**Subvention accordée : 1 000 € (500 € mairie / 500 € Cnes)**

26/- Association AVM : production du film « métier : piroguier »

**Subvention accordée : 2 000 € (1 000 € mairie / 1 000 € Cnes)**

27/- Mairie SLM / SMS : la fête du vélo et critérium cycliste

**Subvention accordée : 1 500 € (750 € mairie / 750 € Cnes)**

28/- Mairie SLM / SMS : la nuit des Trophées

**Subvention accordée : 5 000 € (2 500 € mairie / 2 500 € Cnes)**

29/- Mairie SLM / SMS : journée sport en famille

**Subvention accordée : 2 500 € (1 250 € mairie / 1 250 € Cnes)**

30/- *Cosma Athlétisme : Centre aéré sans hébergement*

***Subvention accordée : 3 000 € (1 500 € mairie / 1 500 € Cnes)***

31/- *Association KS & CO : festival « les Tréteaux du Maroni »*

***Subvention accordée : 20 000 € (10 000 € mairie / 10 000 € Cnes)***

32/- *Association ATHLE SLM : 5 projets (école d'athlétisme et section pistard / déplacement des jeunes aux compétitions majeures / déplacement des pistards aux compétitions majeures / les Foulées de Balabusi / Marathon des Libertés)*

***Subvention accordée : 1 500 € (750 € mairie / 750 € Cnes)***

33/- *Association « Ecole de Jeunes de Balaté » : participer au championnat de foot saison 2011/2012*

***Subvention accordée : 1 500 € (750 € mairie / 750 € Cnes)***

34/- *Association Lit A Faya : 3 projets (festival Awassa / festival Sa Lowe Uma / festival Lokéto)*

***Subvention accordée : 1 500 € (750 € mairie / 750 € Cnes)***

35/- *Comité Roller de Guyane : stage de BMX Flat, FreeStyle*

***Subvention accordée : 500 € (250 € mairie / 250 € Cnes)***

36/- *Office du Tourisme : rassemblement des Saint Laurent de France*

***Subvention accordée : 6 000 € (3 000 € mairie / 3 000 € Cnes)***

37/- *Association Akufen : battle de danse hip hop*

***Subvention accordée : 2 000 € (1 000 € mairie / 1 000 € Cnes)***

38/- *Lycée Bertène Juminer : projet « le temps des poètes »*

***Subvention accordée : 500 € (250 € mairie / 250 € Cnes)***

39/- Association NetAmazonie : projet « Ma Télé dans les quartier »

**Subvention accordée : 6 000 € (3 000 € mairie / 3 000 € Cnes)**

40/- Collège Arsène Bouyer : projet « hommage à L.G. Damas »

**Subvention accordée : 500 € (250 € mairie / 250 € Cnes)**

41/- Mairie SLM / EMMD : concours les pirogues musicales

**Subvention accordée : 2 000 € (1 000 € mairie / 1 000 € Cnes)**

42/- Mairie SLM / EMMD : saison de musique de chambre

**Subvention accordée : 1 600 € (800 € mairie / 800 € Cnes)**

43/- Mairie SLM / Cinéma : festival cinématographique « América, Molo Man »

**Subvention accordée : 5 000 € (2 500 € mairie / 2 500 € Cnes)**

44/- Mairie SLM / Cinéma : formation et création d'un journal en ligne

**Subvention accordée : 2 600 € (1 300 € mairie / 1 300 € Cnes)**

45/- Mairie SLM / Cinéma : cinévacances

**Subvention accordée : 1 000 € (500 € mairie / 500 € Cnes)**

46/- Mairie SLM / CCML : festival des cultures urbaines

**Subvention accordée : 10 000 € (5 000 € mairie / 5 000 € Cnes)**

47/- Mairie SLM / CCML : Acoustik Vibes

**Subvention accordée : 40 000 € (20 000 € mairie / 20 000 € Cnes)**

48/- Mairie SLM / CCML : valorisation des pratiques amateurs

**Subvention accordée : 10 000 € (5 000 € mairie / 5 000 € Cnes)**

49/- Mairie SLM / CCML : scène de musique actuelle

**Subvention accordée : 10 000 € (5 000 € mairie / 5 000 € Cnes)**

50/- Mairie SLM / CCML : Marwina Piking

**Subvention accordée : 10 000 € (5 000 € mairie / 5 000 € Cnes)**

51/- Mairie SLM / CCML : Abolition de l'esclavage

**Subvention accordée : 20 000 € (10 000 € mairie / 10 000 € Cnes)**

52/- Mairie SLM / CCML : animations Roche Bleue

**Subvention accordée : 20 000 € (10 000 € mairie / 10 000 € Cnes)**

53/- Mairie SLM / CCML : achat tee-shirts avec logo Cnes et Mairie

**Subvention accordée : 10 000 € (5 000 € mairie / 5 000 € Cnes)**

**Soit un total de 262 030 € de subventions accordées**

**Monsieur Jean-Elie PANELLE** intervient : « Deux observations, j'ai vu qu'il y avait des projets qui provenaient du lycée de Kourou, je suppose que Kourou bénéficie comme Saint-Laurent d'une telle convention avec le CNES donc pourquoi des associations de Kourou émargent sur la convention de Saint-Laurent ? Il y a aussi l'Association des ROLLERS ».

**Madame Céline DELAVAL** répond : « Pour ce qui est de Kourou, c'est une demande qui concerne des enfants de Saint-Laurent-du-Maroni. C'est comme un tutorat, c'est une participation pour un voyage pédagogique. On était parti sur 300 € par jeune et sur les deux projets ce sont bien des enfants de Saint-Laurent qui sont concernés. Concernant la Ligue de ROLLERS, c'est un projet qui se fait sur Saint-Laurent et cette somme est destinée à participer à l'achat de matériels lors de leur déplacement. Le Service des Sports a mis en place avec eux, une convention et ils interviennent une fois par semaine sur le Roller Parc de Saint-Laurent. Cette somme permet d'étoffer leurs matériels et sert essentiellement aux jeunes d'ici ».

**Monsieur Jean-Elie PANELLE** : « La deuxième observation : J'additionne les subventions qui sont accordées à une seule association : le CCML ».

**Madame Céline DELAVAL** rappelle que le CCML est un service municipal, c'est le « Centre Communal de Musiques en Live » et ce sont des actions portées par la Mairie de Saint-Laurent-du-Maroni.

**Monsieur Jean-Elie PANELLE** demande : « C'est un service, ce n'est pas une association ? »

**Monsieur le Maire** répond : « Oui, c'est un service ».

**Monsieur Laurent ADELAAR** demande si l'on peut avoir des explications sur le projet N° 50 « Mairie de Saint-Laurent MARWINA PIKING ».

**Madame Céline DELAVAL** explique : « C'est un projet que nous avons lancé l'année dernière, en partenariat avec la Mission Locale. Le projet consiste à former un nombre de jeunes, en tout, nous sommes partis sur une dizaine de jeunes au métier du spectacle donc aussi bien technique, son et lumière, administration, danse, comédien.

C'est un projet qui est financé en partie par la DAC Guyane, par le CNES, par la Mission Locale sur certaines formations. C'est un projet sur deux ans afin de former une compagnie professionnelle sous forme associative et en même temps de former et avec cette association de faire un spectacle qui a pour but de valoriser les différents patrimoines de la ville mais avec des cultures urbaines.

C'est un projet qui est fait en partenariat avec une compagnie qui s'appelle « Compagnie RIPOSTE « D'de KABAL » qui est un antillais installé dans la région Parisienne et qui a déjà fait de nombreux spectacles. Il était venu dans le cadre du Festival des Trétaux en 2010, il était passé au Toucan. Sous couvert de ce projet, l'idée est de former, de professionnaliser un certain nombre de jeunes au métier du spectacle ».

**Monsieur Jean-Elie PANELLE** : « Je pose quand même la question, est-ce que c'est normal qu'une structure à elle seule mobilise quasiment 50 % de l'enveloppe ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « C'est une entité municipale, c'est un service municipal parce qu'au travers de l'action du CCML, ce sont d'autres actions qui sont menées en direction de la jeunesse de Saint-Laurent ».

**Monsieur Jean-Elie PANELLE** : « J'ai observé qu'il y a d'autres structures municipales dans la liste, je constate qu'il y en a une, à elle seule, qui mobilise 50 % des fonds, est-ce que cela veut dire qu'elle est plus gourmande que les autres ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « Non, non, pas du tout, quand on regarde les avances qui sont données à d'autres ... ».

**Madame Céline DELAVAL** : « Si vous regardez bien, on essaie au niveau du service culturel de mobiliser le minimum de fonds Mairie c'est-à-dire qu'on s'alimente sur les différents dispositifs existants qui sont déjà budgétisés et cela nous évite après, d'aller demander directement des subventions sur les fonds propres Mairie et de les passer en délibération directement sur le Conseil Municipal.

La deuxième précision que je voulais faire c'est que l'ensemble des projets municipaux et des associations sont présentés lors de la réunion du Comité CNES donc l'ensemble des services municipaux ont l'occasion de présenter leurs actions et elles sont étudiées au même titre que celles là lors de ladite Commission.

Enfin, je précise que le CCML est le service qui fait les actions les plus importantes au niveau animation, notamment avec les deux festivals « Cultures Urbaines et Acoustik Vibes » une année sur deux en alternance avec les « Transamazoniennes ». Vous avez « Acoustik Vibes » qui figure ici, à la place des « Transamazoniennes » donc cela fait un volume plus conséquent mais c'est vrai que ce sont des opérations qui sont assez importantes au niveau financier ».

**Madame Cécile ALFRED** intervient sur le projet N° 20 « Association Ouest Budo Ryu : stage d'expert national pour jeunes » et demande des précisions au sujet de cette association.

Explication de **Monsieur Elie SALEG, Responsable du Service Municipal des Sports** : « Il s'agit du deuxième club de Karaté de Saint-Laurent qui fonctionne très bien avec le Cosma Karaté qui fait beaucoup d'activités pour la ville et donc ils ont eu l'année dernière au moins huit champions de Guyane ».

Intervention de **Monsieur Jean-Paul RANDOLPH** : « Concernant le point N° 36, je voudrais savoir si l'Office de Tourisme n'a pas reçu de subvention en 2011 et est-ce qu'ils ont participé au « Rassemblement des Saint-Laurent de France » car je sais que cette manifestation a été annulée ? »

**Madame Céline DELAVAL** répond : « Il n'y a pas eu de subvention du CNES/Mairie sur cette action. C'était en 2009 qu'il y a eu une subvention pour ce projet ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition. A noter l'abstention de Monsieur Jean-Elie PANELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins une abstention) :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'attribution de ces subventions dans le cadre de la convention CNES/Mairie,
- **DECIDE DE FAIRE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes.

### **11°) AUTORISATION DE PERCEPTION D'UNE INDEMNITE PAR LE PRESIDENT DE LA SENOG :**

Monsieur le Maire expose ;

La rémunération des élus locaux, mandataire des collectivités territoriales, au motif des fonctions exercées, est autorisée par le Code des Sociétés. Elle doit faire l'objet d'une double autorisation : celle du Conseil d'Administration de la SEM, d'une part, de l'assemblée délibérante qui les a désignés aux fonctions d'administrateur, d'autre part.

Ces règles sont inscrites au statut de la SENOG (article 22) lequel reprend l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que ces représentants (élus de la commune) peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés ; cette délibération fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient ».

Cette rémunération entre le plafond prévu, pour les élus municipaux, départementaux et régionaux, par les articles L. 2123-20, L.3123-18 et L. 4135-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;*

*Vu le statut de la SENOG approuvé par arrêté préfectoral du 28 Novembre 2006 ;*

*Vu l'exposé du Maire ;*

*Sur ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :*

- **AUTORISER** Monsieur Bernard SELLIER, Représentant de la Commune au sein de la SENOG à percevoir de ladite SEM, au regard des missions qu'il assume en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, une indemnité de fonction ;
- **FIXER** le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus à hauteur de l'indemnité mensuelle brute des Adjointes au Maire soit actuellement **1337,23 € brut**.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document administratif et contractuel s'y rapportant

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération que nous avons prise par exemple au niveau de la CCOG pour permettre à Madame Sophie CHARLES qui assure le rôle de Présidente de la SEM du Port de pouvoir aussi exercer pleinement ses fonctions parce qu'il y a des Présidents qui s'impliquent énormément et c'est le cas de Madame Sophie CHARLES au niveau de la SEM du Port et c'est le cas aussi de Monsieur Bernard SELLIER au niveau de la SENOG. C'est la raison pour laquelle je vous demande de prendre cette délibération.*

*Je rappelle que le montant maximum est celui d'un Adjoint. D'après les discussions que j'ai eu avec lui, il se contentera de la moitié, en plus, nous, nous faisons que donner l'autorisation parce qu'après c'est le Conseil d'Administration de la SENOG qui doit prendre la décision puisque les fonds seront versés par la SENOG et non par la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni, nous ne faisons que donner une autorisation ».*

*Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ?*

*Monsieur Jean-Elie PANELLE demande est-ce que c'est la première fois qu'au niveau de la SENOG on attribue une indemnité au Président ? ».*

*Monsieur le Maire répond : « Les Présidents, comme moi au début, je n'ai jamais utilisé cette méthode puisque comme par ailleurs, j'étais Député, Ministre etc... Mais on peut comprendre que Monsieur SELLIER qui est par ailleurs retraité, peut avoir peut être besoin d'être plus facilité dans son boulot ».*

*Monsieur Laurent ADELAAR demande à l'administration de bien préciser que Monsieur Bernard SELLIER est sorti de la salle car j'ai l'impression dit-il que l'on ne précise pas dans certaines délibérations que les élus concernés ont quitté la salle afin de ne pas prendre part au vote des délibérations. Il faut bien le préciser dans le PV car pour la Régie des Quartiers cela a été pointé du doigt par le Commissaire aux Comptes de la Régie ».*

**Monsieur le Maire** dit : « Effectivement, nous allons le préciser. Monsieur Laurent ADELAAR fait bien de le dire ».

**Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition. Monsieur Jean-Elie PANELLE s'abstient.

A noter la sortie de la salle des délibérations de Monsieur Bernard SELLIER, Conseiller Municipal, Président de la SENOG qui n'a pas pris part au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins une abstention) DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur Bernard SELLIER, Représentant de la Commune au sein de la SENOG à percevoir de ladite SEM, au regard des missions qu'il assume en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, une indemnité de fonction ;
- **DE FIXER** le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus à hauteur de l'indemnité mensuelle brute des Adjointes au Maire soit actuellement 1337,23 € brut.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document administratif et contractuel s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, mais avant de lever la séance, **Monsieur le Maire** apporte une information aux élus. Cela concerne sa délégation qu'il a confiée à Monsieur Laurent ADELAAR qui assurait une partie de ses fonctions pour ce qui concerne les questions relatives au transport.

Il propose donc de confier désormais cette délégation de fonctions qui lui est propre à Monsieur Roland JOSEPH. C'est donc juste une information que je vous apporte dit Monsieur le Maire.

Aussi, profitant de la présence de Monsieur Bernard SELLIER, **Monsieur le Maire** dit : « Je voudrais rappeler comme vous le savez tous, ce qui s'est passé avec lui. Donc, on lui souhaite bien entendu la bienvenue ici. J'espère que ça lui servira de leçon (sourire). Je crois que l'action des chasseurs de Saint-Laurent-du-Maroni qui a été capitale notamment celle de la famille MONCHERY. Au cours d'une réunion que nous avons tenu avec les chasseurs, ils ont décidé de se constituer en association qui peut être un organisme intéressant. Puisque tu n'es pas le premier et tu ne seras pas le dernier non plus, c'est donc une association qui pourrait de temps en temps intervenir s'il y a des problèmes de ce genre. Voilà ce que je voulais dire ».

***Monsieur le Maire** passe la parole à Monsieur Bernard SELLIER : « Je voudrais simplement profiter de l'occasion puisque nous sommes tous réunis ce soir même si j'ai vu beaucoup de collègues et ai eu beaucoup des témoignages d'amitié, je n'ai pas été surpris mais je l'ai vécu une nouvelle fois après une épreuve plus ancienne, merci à tous. Effectivement, c'est une mésaventure qui est arrivée à d'autres personnes et qui arrivera encore. Bien entendu, il y a des leçons à en tirer, je ferai effectivement plus souvent demi-tour que par le passé. Beaucoup de personnes se sont spontanément enquis de mon sort, c'était malgré tout un week-end, ils sont intervenus sur le terrain donc, je n'ai qu'un mot à dire avec de très grandes majuscules c'est **MERCI** et je le traduirai également dans un proche futur d'une autre façon et **MERCI** encore à tous ».*

*Pas d'autres interventions, **Monsieur le Maire** remercie l'assemblée et lève la séance à 20 H 50 minutes.*

*Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, le 22 Mars 2012.*